



SCOT APPROUVÉ LE 17 DÉCEMBRE 2015

## PIÈCE N°2

# PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Axe 1 : le Pays d'Aix, un héritage exceptionnel porteur d'avenir

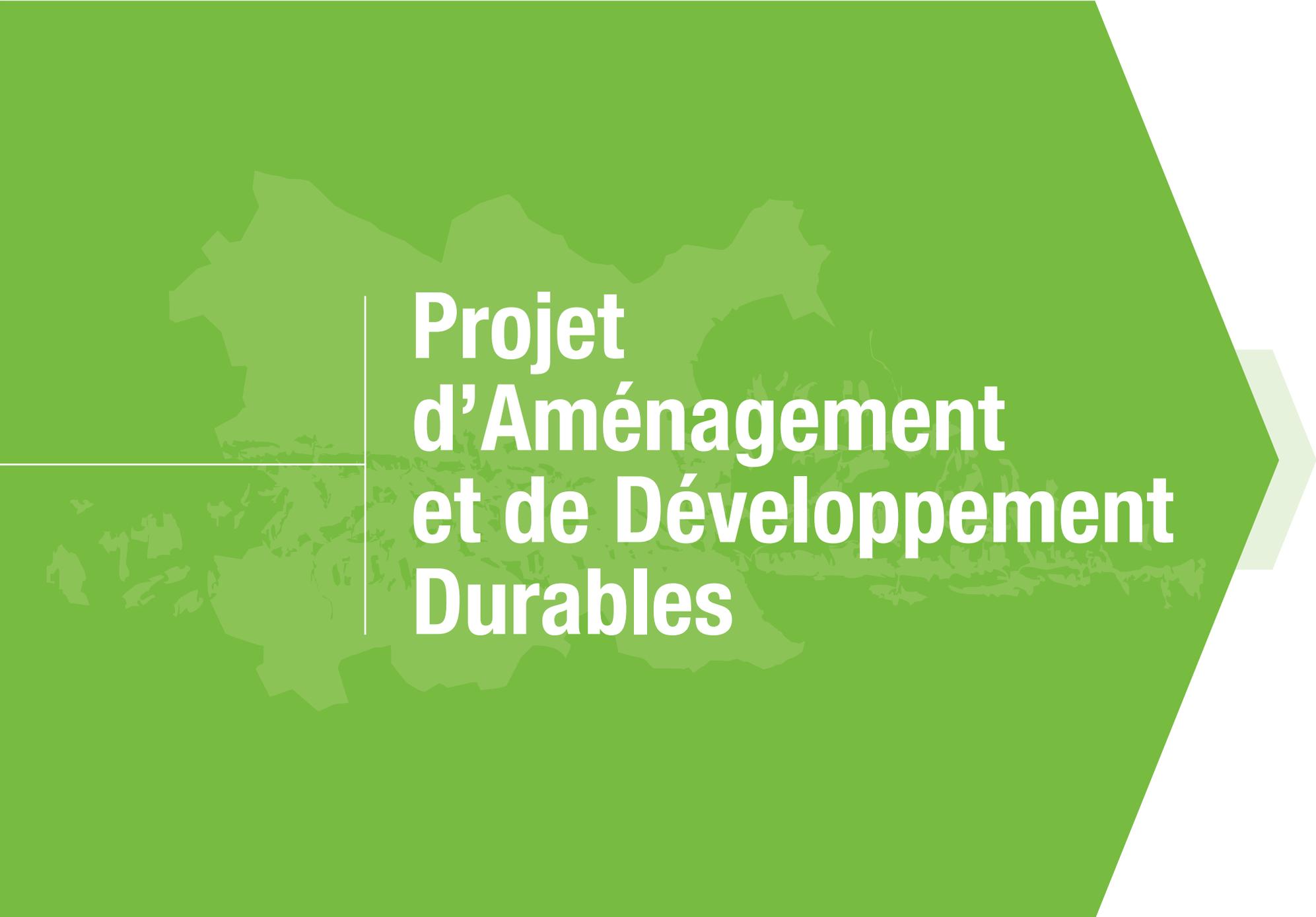
Axe 2 : le Pays d'Aix, moteur économique de l'espace métropolitain

Axe 3 : le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants



Aix-en-Provence • Beaurecueil • Bouc Bel Air • Cabriès • Châteauneuf-Le-Rouge • Coudoux • Éguilles • Fuveau • Gréasque • Gardanne • Jouques • Lambesc • Meyrargues • Meyreuil  
Mimet • Les Pennes-Mirabeau • Pertuis • Peynier • Peyrolles-en-Provence • Puylobier • Le Puy-Sainte-Réparate • Rognes • La Roque-d'Anthéron • Rousset • Saint-Antonin-sur-Bayon  
Saint-Cannat • Saint-Estève-Janson • Saint-Marc-Jaumegarde • Saint-Paul-lèz-Durance • Simiane-Collongue • Le Tholonet • Trets • Vauvenargues • Venelles • Ventabren • Vitrolles





# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES**

Le Pays d'Aix, un héritage  
exceptionnel porteur d'avenir

Le Pays d'Aix, moteur  
économique de l'espace  
métropolitain

Le Pays d'Aix, une capitale  
au service de ses habitants

Crédits photo : CPA



Les illustrations cartographiques présentes dans ce document traduisent des orientations par une représentation schématique et non une délimitation précise de zone.

# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| Préambule.....  | 7         |
| Le Pays d'Aix, capitale d'un grand territoire au cœur de la Provence.....   | 8         |
| <b>Axe 1 : Le Pays d'Aix, un héritage exceptionnel porteur d'avenir.....</b>  | <b>17</b> |
| 1.1 / Adopter un modèle de développement maîtrisé.....  | 18        |
| 1.2 / Assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue.....   | 23        |
| 1.3 / Préserver et valoriser les paysages et les patrimoines identitaires.....  | 25        |
| <b>Axe 2 : Le Pays d'Aix, moteur économique de l'espace métropolitain.....</b>  | <b>33</b> |
| 2.1 / Renforcer l'armature économique du territoire pour engager notre développement futur.....                                     | 34        |
| 2.2 / Pérenniser des espaces agricoles garants du confortement et du développement d'une agriculture performante et de qualité..... | 43        |
| 2.3 / Encourager le développement d'une économie environnementale.....  | 46        |
| <b>Axe 3 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants.....</b>   | <b>51</b> |
| 3.1 / Accompagner le développement par une offre de logements adaptée.....  | 52        |
| 3.2 / Renforcer les complémentarités entre l'offre commerciale de proximité et métropolitaine.....                                  | 57        |
| 3.3 / Structurer le développement en s'appuyant sur un réseau de transport collectif performant.....                                | 60        |
| 3.4 / Assurer un développement en cohérence avec les objectifs de la charte du PNR du Luberon.....                                  | 66        |



RAPPORT  
DE PRÉSENTATION

**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES**

Le Pays d'Aix, un héritage  
exceptionnel porteur d'avenir

Le Pays d'Aix, moteur  
économique de l'espace  
métropolitain

Le Pays d'Aix, une capitale  
au service de ses habitants

DOCUMENT D'ORIENTATIONS  
ET D'OBJECTIFS

# Préambule

Conformément à l'article L.122-1-3 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les objectifs des politiques publiques :

- d'urbanisme,
- du logement,
- des transports et des déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement
- d'implantation commerciale,
- d'équipements structurants,
- de développement économique, touristique et culturel,
- de développement des communications électroniques,
- de qualité paysagère,
- de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,
- de lutte contre l'étalement urbain,
- de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements.

Le PADD du SCOT du Pays d'Aix affiche les ambitions du Pays d'Aix à l'horizon 2035, dans un contexte d'évolution institutionnelle qui impose un regard nouveau sur l'avenir.

Il prépare donc le territoire pour que le Pays d'Aix conserve son rôle d'acteur majeur de l'espace métropolitain et son attractivité, en s'appuyant notamment sur les atouts qui en ont fait la locomotive économique du grand territoire métropolitain.

Il affirme la nécessité de conforter le rayonnement du territoire, tout en prônant un développement maîtrisé, porteur de qualité de vie et garant de la préservation d'un cadre paysager, naturel et agricole exceptionnel.

# Le Pays d'Aix, capitale d'un grand territoire au cœur de la Provence

Alors que de nombreux territoires sont en quête d'attractivité, le pays d'Aix a connu plusieurs décennies de croissance exceptionnelle, qui ont renforcé son rôle dans le « grand territoire métropolitain ».

Le Pays d'Aix s'inscrit ainsi au sein d'un grand espace multipolaire qui dépasse les limites institutionnelles. Ce « grand territoire métropolitain » s'organise principalement autour des agglomérations d'Aix-en-Provence, de Marseille, de Martigues, d'Istres, de Salon-de-Provence, d'Aubagne et d'Arles.

Ce grand territoire se caractérise également par une influence économique, résidentielle et démographique réciproque avec des territoires plus éloignés, comme l'agglomération de Manosque (04), celle de saint Maximin (83).

La qualité paysagère de renommée internationale vient compléter une qualité environnementale encore préservée. À la qualité de vie de premier ordre s'ajoute la situation privilégiée du territoire, à la croisée de plusieurs grands couloirs de développement.

Ainsi, les liens géographiques et économiques qui se sont développés tout au long de son histoire en direction des Alpes, de la façade littorale ou du canal rhodanien sont autant d'atouts que le Pays d'Aix souhaite favoriser et mettre au service de l'espace métropolitain.

Plus récemment, les coopérations se sont renforcées entre les agglomérations du grand territoire métropolitain forgeant un espace économique de premier rang. Les projets comme French Tech ou Henri Fabre sont des exemples de collaborations réussies.

Ces coopérations s'inscrivent dans un contexte où les évolutions législatives vont modifier le paysage institutionnel de l'espace métropolitain. Dans un contexte de compétition renforcée entre les métropoles, le maintien de la performance du Pays d'Aix nécessite en effet une amélioration du partenariat global au sein du grand territoire métropolitain.

Le Pays d'Aix se donne ainsi pour ambition de pérenniser son rôle d'acteur majeur en s'appuyant sur des atouts indéniables: des entreprises performantes et à la pointe de l'innovation, l'université (AMU) la plus grande de France, une attractivité touristique et culturelle internationalement reconnue, une économie agricole dynamique et performante...

## S'inscrire dans un ruban vertueux de développement

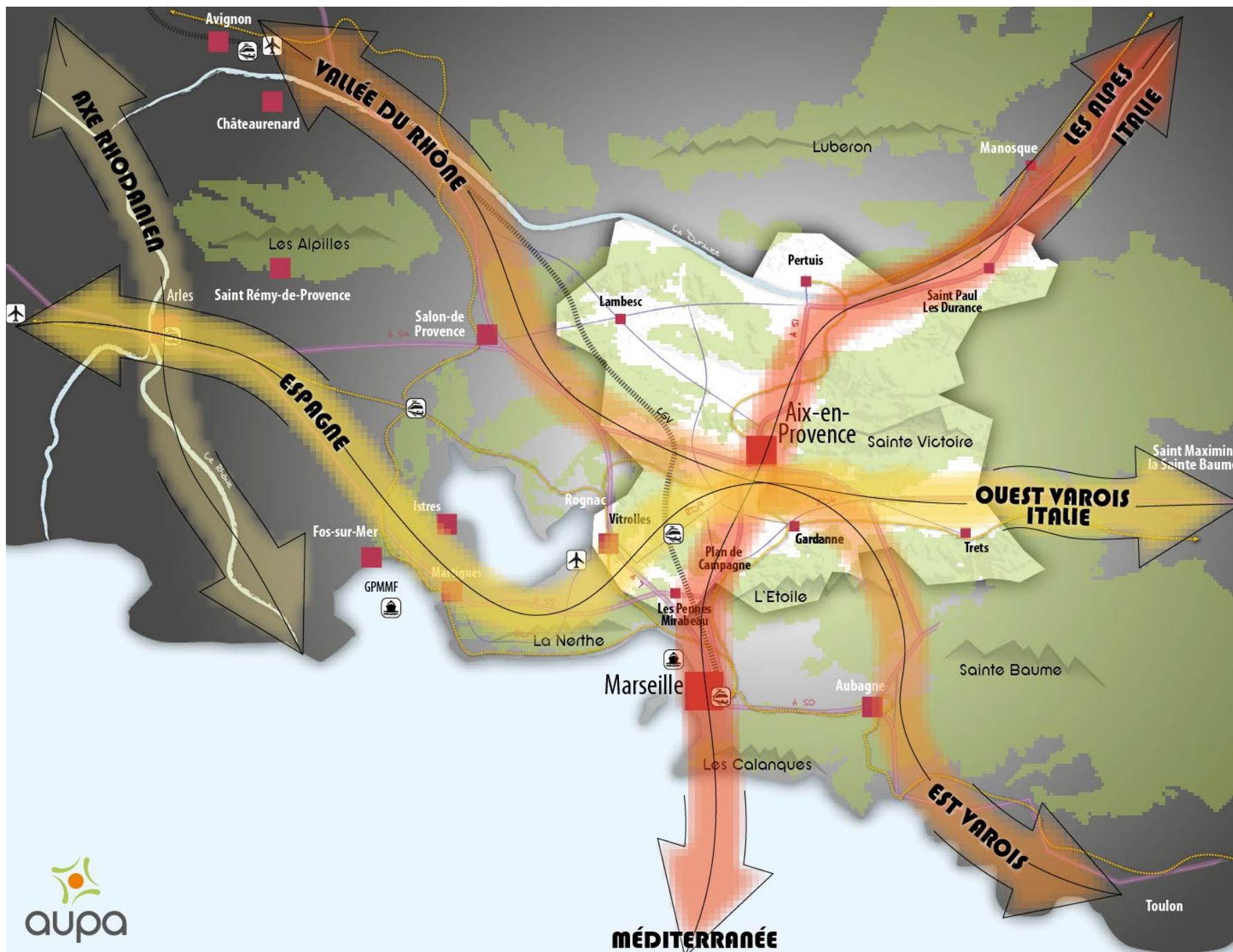
Cette ambition prend appui sur les liens et les flux existants au sein du grand territoire, qui se matérialisent par un « ruban vertueux de développement ». L'optimisation de ce mode de fonctionnement vertueux permettra au Pays d'Aix et plus généralement à l'espace métropolitain de démultiplier les effets positifs pour son développement économique et territorial.

Ce modèle de structuration territoriale permettra le développement d'un réseau de transports collectifs plus cohérent répondant mieux aux besoins des entreprises et des habitants, tout en respectant mieux les espaces agricoles et naturels comme leurs propres usages associés.

### Connecter les projets métropolitains

La structuration et le développement d'un réseau de transports collectifs performants à cette échelle du grand territoire sont en effet un préalable au fonctionnement d'une métropole européenne. Les collaborations engagées avec les territoires limitrophes ont déjà produit des effets bénéfiques que le Pays d'Aix souhaite aujourd'hui capitaliser sur plusieurs projets métropolitains:

- gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence,
- projet « Henri Fabre / cap Horizon »,
- restructuration de Plan-de-Campagne,
- développement de l'aéroport Marseille-Provence,
- développement du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM),
- renforcement des liens entre filières d'excellence et enseignement supérieur (Plan Campus, French Tech...),
- renforcement et amélioration des axes de transports collectifs entre Aix et Marseille.



## Le Pays d'Aix, un moteur de développement de l'espace métropolitain

La crise économique qui touche l'ensemble de l'économie mondiale depuis quelques années a des répercussions importantes sur le Pays d'Aix. Cependant, la vitalité de son tissu productif, la diversité de ces activités et le dynamisme de ses acteurs, lui ont permis de mieux résister à la crise que les territoires limitrophes.

### Mieux associer économie et formation

Face à une concurrence très rude entre métropoles, l'attractivité du pays d'Aix passe également par la qualité de son appareil de formation et d'enseignement supérieur. Il s'agit de rechercher une meilleure adéquation entre cet appareil de formation et les besoins des entreprises.

Cet enjeu est d'autant plus important pour le territoire que l'enseignement supérieur et la recherche sont historiquement présents en Pays d'Aix.

Le renforcement des liens entre formation, enseignement supérieur, recherche et emploi permettra de conforter et de favoriser le développement économique. Il devra également mieux répondre aux besoins des filières d'excellence du territoire.

### Renforcer l'attractivité touristique

Avec plus d'un million et demi de touristes en 2011, le Pays d'Aix est un territoire attractif et emblématique de la « Provence ». Il s'appuie sur son climat, sur ses paysages, sur la diversité du patrimoine naturel, agricole et urbain, mais également sur la présence et le dynamisme du port de croisière de Marseille.

Les activités touristiques constituent un important vecteur de développement et de reconnaissance internationale. Pour optimiser et compléter son offre et ainsi répondre aux aspirations de nouveaux visiteurs, le Pays d'Aix doit s'inscrire dans un espace touristique plus vaste, à l'échelle du grand territoire métropolitain.

### Corréler logement et croissance démographique

Les projections réalisées par l'INSEE montrent une stabilisation de la croissance démographique au sein du pays d'Aix, malgré la stabilité de la construction depuis les « années 2000 ». Les besoins en logements restent pourtant importants et les rythmes de production doivent à minima être maintenus, voire augmentés.

Afin d'accompagner le développement de l'emploi, l'offre de logement doit mieux répondre aux besoins, en particulier pour les actifs et pour les étudiants.

### Pérenniser les espaces agricoles et naturels

Le pays d'Aix se caractérise par une prédominance des espaces agricoles et naturels. Au-delà des aspects paysagers et écologiques, ils ont une véritable fonction économique et sociale qu'il convient de préserver et de renforcer.

### Affirmer un modèle de développement ambitieux et maîtrisé

Les évolutions les plus récentes montrent une nouvelle situation économique avec « la crise » qui rattrape le Pays d'Aix.

Depuis 2008, le pays d'Aix connaît un ralentissement de la création d'emploi et une production de logements élevée le marché de l'habitat reste sélectif. Dans ce contexte incertain, le Pays d'Aix fait le choix d'un développement ambitieux mais maîtrisé en termes d'emplois, de population et de logements.

### Favoriser la création de 2.000 emplois par an

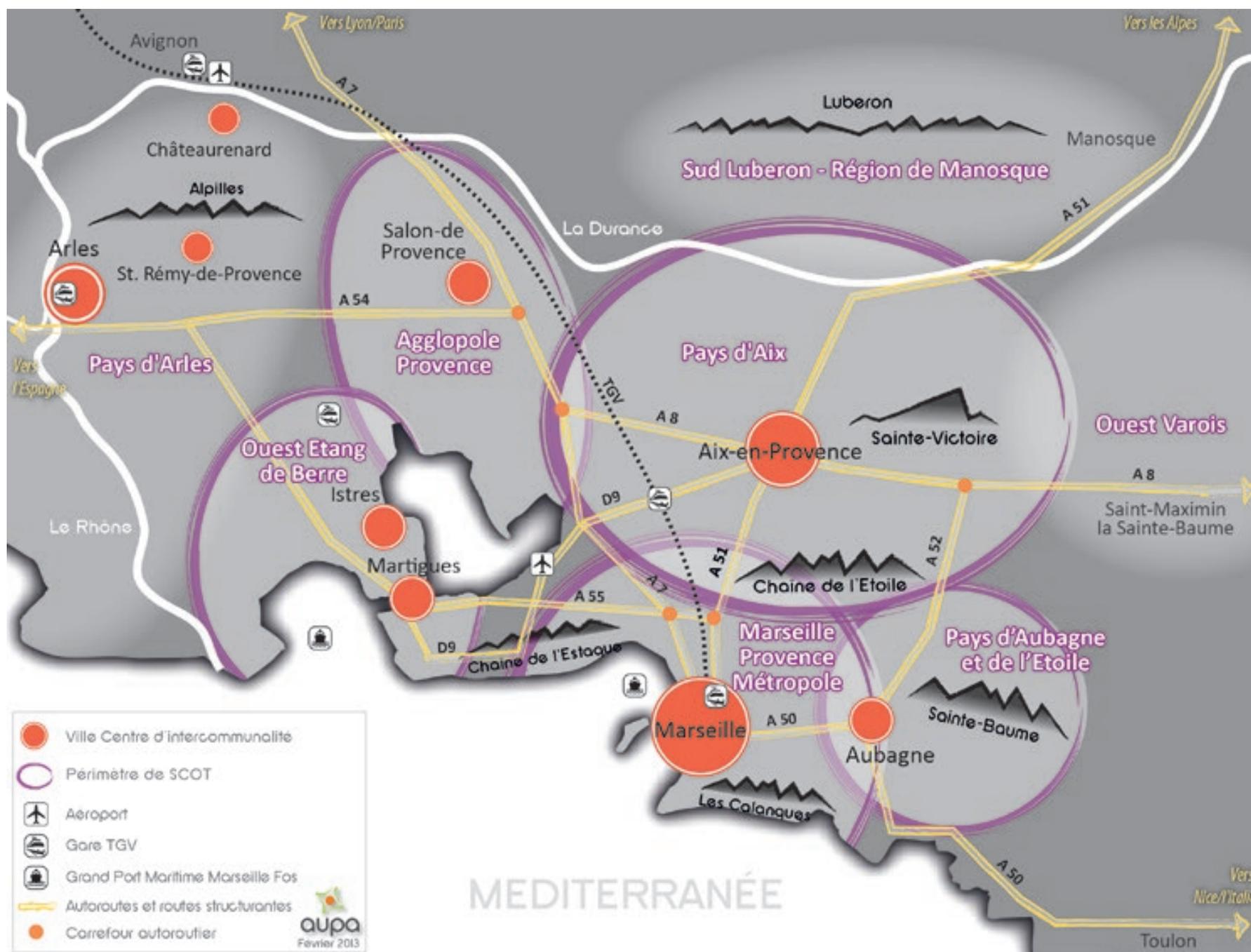
L'objectif est de permettre la création de 2.000 emplois par an et répond à la volonté de maintenir l'attractivité du Pays d'Aix. Il est ambitieux mais réaliste au regard des nouvelles orientations économiques que prend le Pays d'Aix, en matière d'innovation et de numérique notamment. Ces activités sont des relais de croissance pour l'avenir.

Dans le contexte métropolitain, cet objectif répond également à la volonté de promouvoir un développement harmonieux du territoire, basé sur un principe d'équilibre entre création d'emplois et production de logements.

### Encourager la production de 2.500 logements nouveaux par an.

Depuis plusieurs années, l'offre résidentielle des communes est devenue insuffisante pour absorber la demande liée au développement économique, rendant le marché plus sélectif. Face à cette situation, certains actifs ne trouvant pas de logements adaptés à leurs besoins, se sont tournés vers les territoires limitrophes.

Dans un contexte économique incertain, l'objectif de produire environ 2.500 logements par an en moyenne peut sembler ambitieux. À condition de redéfinir l'offre, il permettra de fluidifier le marché, de stabiliser voire de réduire les prix et de permettre aux actifs de s'installer ou de rester sur le territoire, quels que soient les niveaux de revenus.



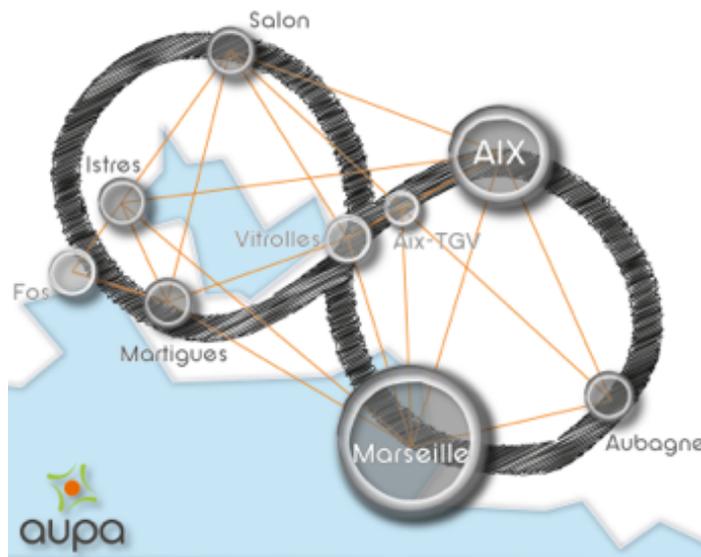
### Faciliter l'accueil de 2.000 habitants supplémentaires par an.

Les projections démographiques réalisées par l'INSEE permettent d'envisager un objectif de 2.000 habitants nouveaux par an.

La reprise de la dynamique démographique permettra également de maintenir l'emploi présentiel, de faire fonctionner les équipements existants, de les rentabiliser et d'éviter leur obsolescence (enseignement, piscines...).

### Garantir la qualité du cadre de vie du Pays d'Aix

La complexité du fonctionnement du Pays d'Aix est liée à son appartenance au grand territoire métropolitain, qui s'organise autour de polarités économiques et urbaines.



L'urbanisation diffuse autour de ces polarités a été privilégiée pendant plusieurs décennies, générant des dysfonctionnements notamment en matière de déplacements. Il est donc aujourd'hui nécessaire d'envisager une meilleure organisation du territoire.

### Promouvoir un modèle de développement vertueux

Depuis une dizaine d'années, une nouvelle logique est apparue favorisant le maintien du cadre de vie basé sur un développement plus durable du territoire.

L'espace voué à être urbanisé devient plus rare et son utilisation doit être plus économe, en étant plus dense par exemple. La notion d'extension urbaine pose désormais clairement la question de l'artificialisation des secteurs y compris très sensibles (agricoles notamment).

Dans cette logique, le Pays d'Aix se fixe pour ambition de repenser en priorité sa croissance au sein de l'enveloppe urbaine existante et en lien aussi avec une desserte en transports collectifs.

### Réduire le rythme de consommation d'espaces agricoles et naturels.

L'optimisation des espaces urbains existants permettra ainsi de limiter la consommation d'espaces non urbanisés. En effet, les espaces naturels et agricoles existants sont aujourd'hui considérés à la fois comme un héritage et une ressource à ménager.

### Une nouvelle armature pour accompagner le développement du Pays d'Aix

Le Pays d'Aix souhaite faire évoluer le modèle de développement urbain qui a prévalu les dernières décennies. Afin de concilier développement du territoire et préservation du cadre de vie, il souhaite désormais promouvoir une armature urbaine plus équilibrée.

### Affirmer un modèle de développement plus équilibré

Le projet illustrant cette nouvelle vision du territoire s'articule autour d'espaces de développement prioritaire et de pôles de proximité. L'émergence d'une armature territoriale cohérente permettra de répondre aux grands enjeux pour le développement futur du pays d'Aix.

Cette armature permettra dans un premier temps de maintenir des potentialités de développement pour les communes tout en répondant aux exigences de limitation de la consommation d'espace et de maîtrise de l'étalement urbain.

Elle aura également pour objectif de promouvoir un meilleur équilibre emploi - habitat susceptible de répondre aux besoins de tous, notamment des actifs, en s'appuyant sur une organisation en transports collectifs performante afin de limiter les déplacements automobiles.

### S'appuyer sur les espaces de développement prioritaire

Ces espaces se caractérisent par la présence simultanée de pôles d'emplois majeurs, de zones résidentielles importantes et d'infrastructures de déplacement structurantes.

Ils auront vocation à accueillir les projets structurants de développement économique, résidentiel et commercial en s'appuyant sur des axes performants de transports collectifs.

Afin de concilier développement du territoire et préservation du cadre de vie, ces projets s'inscriront au sein d'enveloppes maximales d'urbanisation.

Cette nouvelle organisation permettra de maintenir des espaces de respiration entre les espaces urbanisés, valorisant l'image du territoire. Cela évitera de générer des espaces continus d'urbanisation et la consommation d'espaces agricoles et naturels, porteurs d'enjeux territoriaux et économiques.

### Conforter les sites de développement économiques majeurs

L'armature territoriale est complétée par trois sites économiques majeurs qui permettront l'accueil d'activités participant au rayonnement métropolitain et international du Pays d'Aix :

- gare TGV / technopole de L'Arbois,
- site Cadarache / ITER à Saint-Paul-lez- Durance,
- pôle aéroportuaire / gare VAMP / Cap Horizon à Vitrolles.

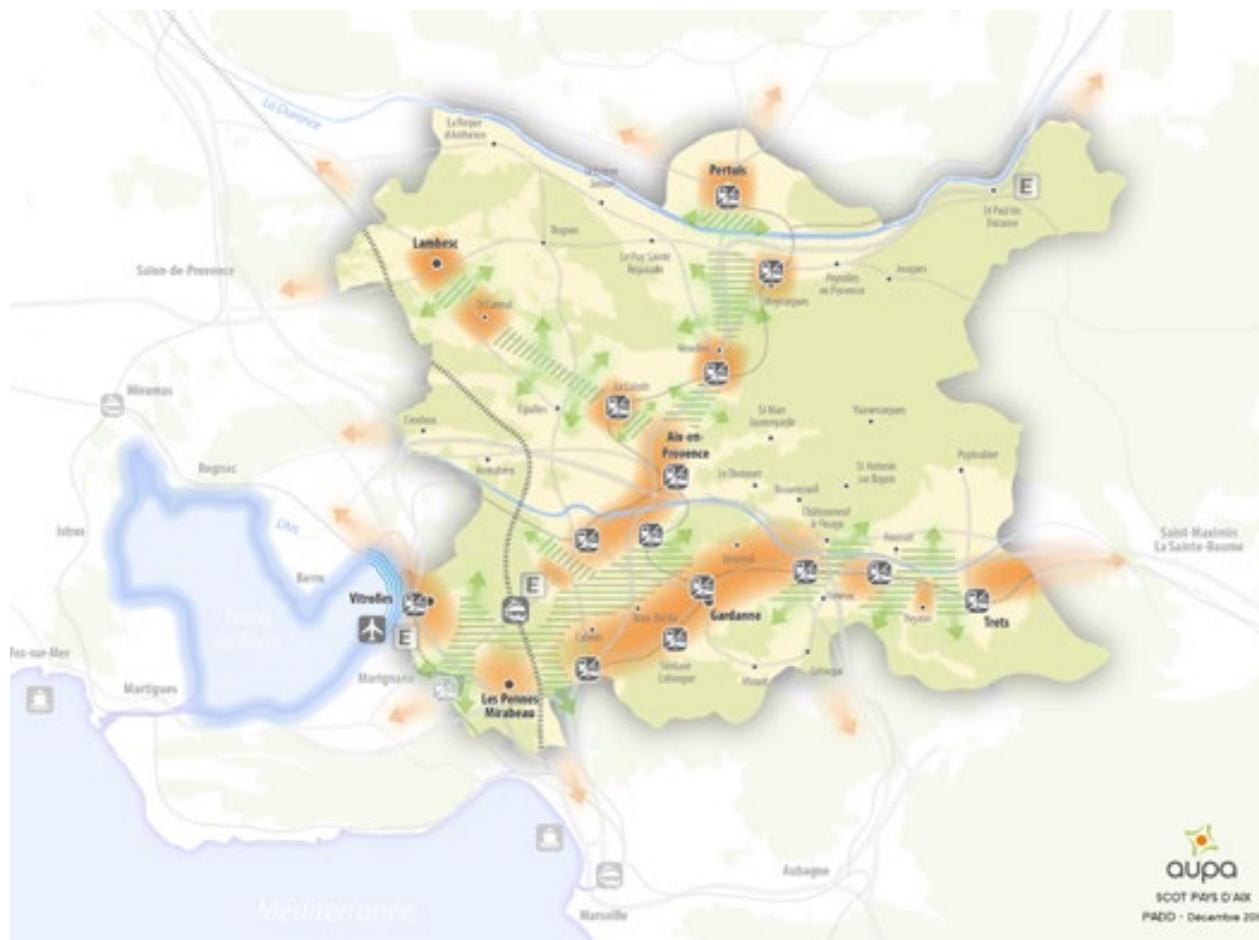
### Compléter le projet de développement autour de pôles de proximité

Les pôles de proximité viennent compléter le projet de développement. Ils répondent aux besoins quotidiens des habitants et correspondent aux centres des villes et villages du Pays d'Aix.

Si les 36 communes du Pays d'Aix jouent ce rôle à des degrés différents en fonction de leur taille et de leur localisation, seuls les territoires des communes situées en dehors des espaces prioritaires de développement sont identifiés comme pôles de proximité et de rayonnement communautaire.

Afin d'accompagner le développement du territoire, l'objectif est d'adapter le niveau d'équipement de ces pôles de proximité au poids démographique, aux besoins quotidiens afin de limiter des déplacements trop nombreux vers d'autres pôles de proximité.

Ces pôles pourront également travailler en réseau pour mutualiser certains équipements existants et projetés (piscines, salles de spectacles, espaces commerciaux, collèges et lycées...) qui ne peuvent pas être présents sur chaque commune.



Les territoires des communes situées dans les espaces de développement prioritaire  
 Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Fuveau, Gardanne, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Pertuis, Peynier, Rousset, Simiane-Collongue, Saint-Cannat, Trets, Venelles et Vitrolles.

Les territoires des communes identifiées «pôles de proximité»  
 Beaucueil, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Gréasque, Jouques, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Mimet, Peyrolles-en-Provence, Puylobier, Rognes, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Vauvenargues, Ventabren.

Les illustrations cartographiques présentes dans ce document traduisent des orientations par une représentation schématisée et non une délimitation précise de zone.

**SCHEMA DE L'ARMATURE TERRITORIALE**

**L'émergence d'une armature territoriale structurée autour d'espaces de développement prioritaire**

**Affirmer un modèle de développement cohérent**

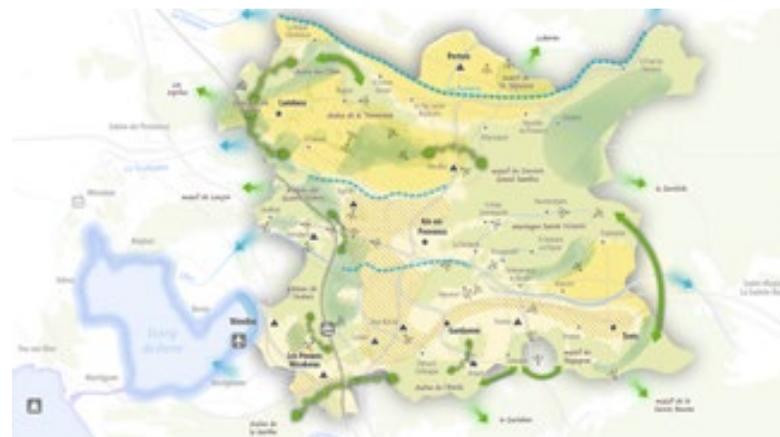
- S'appuyer sur les espaces de développement prioritaire
- Conforter les sites de développement économiques majeurs
- Conforter les pôles de rayonnement communautaire et de proximité
- Autoroutes | Développer des transports en commun performants en s'appuyant sur les infrastructures existantes
- Routes | et en optimisant la desserte ferroviaire
- Voies ferrées
- Conforter / aménager des gares comme pôles d'échanges stratégiques
- Prendre en compte les interactions avec les territoires limitrophes

**Préserver et valoriser les espaces sensibles du territoire**

- Ménager les espaces sensibles d'intérêt communautaire sous pression
- Maintenir la perméabilité et les fonctionnalités agricoles et écologiques des espaces sensibles
- Espaces à dominante naturelle | Préserver la trame agricole et naturelle structurante
- Espaces à dominante agricole
- Reconquérir la façade littorale de Vitrolles en lien avec une réflexion globale sur la requalification des rives de l'Étang de Berre

## AXE 1 : Le Pays d'Aix, un héritage exceptionnel porteur d'avenir

reconnaître le capital environnemental et paysager comme support identitaire du Pays d'Aix: développement maîtrisé, qualité du cadre de vie



## AXE 2 : Le Pays d'Aix, moteur économique de l'espace métropolitain

Poursuivre notre mode de développement original: excellence économique, performance agricole, « croissance verte »



## AXE 3 : Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants

Promouvoir un territoire à taille humaine: équipements et logements de qualité, attractivité commerciale, transports performants



Les illustrations cartographiques présentes dans ce document traduisent des orientations par une représentation schématique et non une délimitation précise de zone.



RAPPORT  
DE PRÉSENTATION

**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES**

Le Pays d'Aix, un héritage  
exceptionnel porteur d'avenir

Le Pays d'Aix, moteur  
économique de l'espace  
métropolitain

Le Pays d'Aix, une capitale  
au service de ses habitants

DOCUMENT D'ORIENTATIONS  
ET D'OBJECTIFS



# 1 Le Pays d'Aix, un héritage exceptionnel porteur d'avenir

1.1 / Adopter un modèle de développement maîtrisé

1.2 / Assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue

1.3 / Préserver et valoriser les paysages et les patrimoines identitaires

## 1.1 / Adopter un modèle de développement maîtrisé

**La raréfaction des ressources naturelles et foncières, l'urgence écologique (lutte contre le changement climatique et préservation de la biodiversité notamment) imposent un modèle de développement plus maîtrisé limitant les impacts sur les ressources et la vulnérabilité des populations.**

### 1.1.1. Modérer la consommation des espaces agricoles et naturels

La limitation de la consommation de l'espace est au cœur de la stratégie de développement du Pays d'Aix.

#### Affirmer un objectif chiffré de limitation de la consommation d'espace

Entre 1998 et 2009, 220 hectares ont été consommés en moyenne par an sur le Pays d'Aix, en grande majorité sur les espaces agricoles.

La reconnaissance des enjeux multiples que représente l'agriculture nécessite de mettre un terme désormais à ce phénomène d'érosion rapide et continue des terres agricoles.

Le Pays d'Aix s'engage ainsi à réduire de 40 % environ sa consommation d'espace à l'horizon du SCOT, soit 135 hectares par an en moyenne environ. L'objectif est également de tendre vers un rééquilibrage de la consommation des espaces agricoles par rapport aux espaces naturels.

#### Encadrer le développement urbain

Contenir l'extension de l'urbanisation constitue un préalable indispensable à la maîtrise et à la limitation de la consommation d'espace.

Il est donc important que le développement urbain soit orienté vers les espaces les plus appropriés pour accueillir l'urbanisation future.

Par ce biais, il s'agit de protéger durablement l'activité agricole et sylvicole, les paysages et la biodiversité.

#### Préserver des coupures d'urbanisation valorisant l'image du territoire

Certains espaces à forts enjeux agricoles, paysagers, et environnementaux perçus depuis les grands axes de déplacement constituent des coupures à l'urbanisation participant à l'équilibre général du territoire.

L'objectif est donc de maintenir ces coupures constituant des espaces de respiration essentiels entre l'urbanisation des villes et villages du Pays d'Aix. Elles contribuent également à la valorisation de l'image du territoire à travers des paysages authentiques et patrimoniaux, de même qu'au maintien d'une agriculture typique du Pays d'Aix.

#### Encourager un urbanisme favorisant la densité et plus cohérent en termes de fonctionnement global et durable du territoire

Dans le but de limiter la consommation d'espace, la priorité est donnée au renouvellement urbain et à la requalification d'espaces déjà urbanisés.

Des formes urbaines plus compactes seront privilégiées aussi chaque fois que le contexte s'y prêtera et en fonction de ce dernier. Une organisation de l'urbanisation qui, notamment, optimise les déplacements, favorise la mixité et la proximité (aux équipements et services notamment) sera recherchée.



## 1.1.2 / Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques, pollutions et nuisances

Les communes du Pays d'Aix sont confrontées à de nombreux risques majeurs, pollutions et nuisances, qu'il est indispensable de prendre en compte dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme.

À travers les conditions d'urbanisation appropriées, l'objectif est de limiter la vulnérabilité des populations, des activités économiques et du bâti, d'améliorer la qualité de vie et de préserver l'attractivité du territoire. Les collectivités locales doivent être exemplaires et travailler sur l'information et la pédagogie auprès des citoyens.

### Prévenir les risques de feux de forêt

L'ensemble des communes du Pays d'Aix est concerné par le risque de feux de forêt. Un danger amplifié par la multiplication des épisodes de sécheresse et par l'urbanisation sous forme d'habitat diffus qui s'est fortement développée au sein et à proximité des espaces boisés.

Dans les secteurs concernés, il s'agit notamment de :

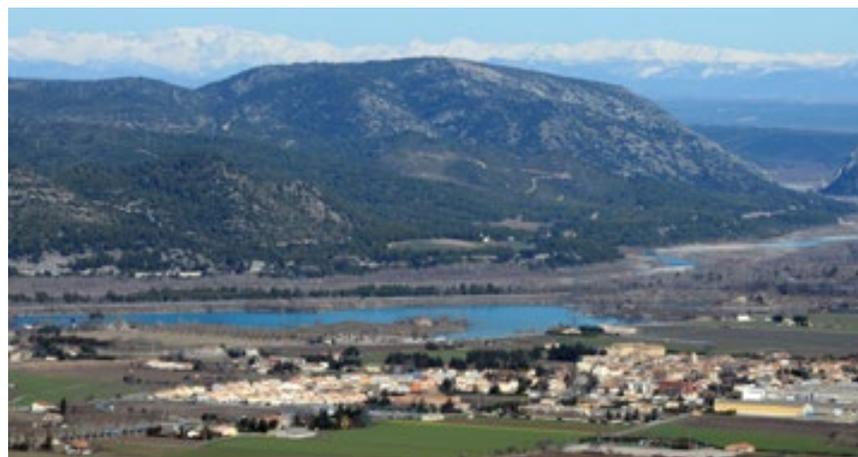
- poursuivre la mise en œuvre des conditions de protection des zones habitées situées dans les espaces vulnérables,
- limiter l'exposition au risque par la maîtrise de l'urbanisation.

Plusieurs actions déjà en œuvre sur certaines communes du Pays d'Aix méritent d'être largement développées. On peut citer notamment la préservation d'espaces-tampons entre les zones habitées et les espaces boisés, l'essor du pastoralisme, le développement de coupures agricoles dans les massifs...

### Limiter les risques d'inondation

Le territoire du Pays d'Aix est fortement concerné par les risques d'inondation, que ce soit pour les inondations torrentielles, de plaines ou encore le ruissellement pluvial urbain. Afin de limiter l'imperméabilisation des sols, des réponses en termes de gestion des eaux pluviales devront être recherchées dans tous les aménagements et projets urbains, de même que des mesures pour l'amélioration de la rétention de l'eau. Le modèle de développement devra privilégier :

- le maintien des zones d'expansion de crue en zones naturelles,- le maintien de l'activité agricole indispensable à une bonne perméabilité des sols en zones inondables,



Meyrargues

- Le maintien en bon état des réseaux syndicaux d'irrigation et d'assainissement agricoles en partenariat avec les gestionnaires (cas du Val de Durance),
- la limitation et la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable en fonction du niveau de risque,
- la mise en valeur des cours d'eau.

### Mener une politique urbaine prenant en compte les risques technologiques

L'implantation d'activités technologiques et industrielles générant des risques pour la santé et la vie humaine et les biens devra tenir compte de la sensibilité du milieu et de la proximité d'une présence humaine.

Une meilleure prise en compte de l'aléa dans les projets d'aménagement permettra de limiter le risque et de mieux protéger les populations en fonction des dangers.

Le risque nucléaire doit également être pris en compte tout comme les tracés de canalisation de gaz et autres produits inflammables. Il est indispensable de maîtriser l'urbanisation à proximité de ces sites et de limiter l'exposition de la population et des biens aux risques de fuite ou d'explosion.

Pour une plus grande sécurité, le transport de matières dangereuses par le fer est encouragé.

### Limiter l'exposition des populations aux pollutions et nuisances

Le trafic routier dense, la proximité de l'industrie pétrochimique de l'étang de Berre et les conditions climatiques ensoleillées accentuent les pollutions atmosphériques en Pays d'Aix.

Les centres urbains et les zones à proximité des réseaux routiers sont particulièrement concernés par la pollution atmosphérique et par des nuisances sonores élevées.

Les actions visant à une réduction de ces nuisances sont à promouvoir (promotion des modes doux en milieu urbain, offre de transports collectifs...). Il s'agit également d'intégrer pleinement ces contraintes aux projets d'aménagement et de développement urbain, afin de limiter l'exposition des populations, notamment les plus sensibles.

Une attention particulière devra également être portée aux nuisances sonores liées à l'aéroport Marseille Provence et à l'aérodrome des Milles.

Concernant les déchets, la croissance démographique et le développement économique du territoire génèrent mécaniquement une augmentation de la production des déchets.

Dans ce contexte, il est nécessaire de :

- conforter et pérenniser les unités de traitement existant,
- renforcer le tri et la valorisation des déchets,
- favoriser les projets contribuant à une meilleure gestion environnementale des équipements,
- renforcer les campagnes de sensibilisation auprès des entreprises et des particuliers (moyen efficace pour réduire les tonnages).

### Permettre la reconversion des sites pollués

Il s'agit de promouvoir la réhabilitation et la reconversion des anciens sites pollués identifiés en Pays d'Aix, après avoir priorisé et examiné la faisabilité de leur reconversion en lien avec les besoins du territoire, les enjeux paysagers et environnementaux identifiés.

### Adapter le territoire au changement climatique

La lutte contre le changement climatique nécessite un ensemble d'initiatives qui visent d'une part à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autre part à anticiper les effets du changement en adaptant au maximum le territoire au futur climat.

Elles concernent des thèmes transversaux dont les objectifs fixés par le SCOT sont développés par ailleurs. L'organisation des déplacements, la maîtrise du développement urbain, le développement des énergies renouvelables...

De manière opérationnelle, Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays d'Aix propose également la mise en œuvre d'un programme d'actions, qui met notamment l'accent sur la gestion des risques et le confort des habitants.

### 1.1.3. Pérenniser les ressources vitales pour anticiper l'avenir

Pour répondre aux besoins des générations futures et limiter son empreinte écologique, le Pays d'Aix s'engage à assurer la disponibilité et la durabilité des ressources du territoire.

#### Préserver la ressource en eau

Le territoire ne rencontre pas aujourd'hui de problème d'approvisionnement en eau potable grâce à une ressource abondante (Verdon, Durance) et un héritage d'organisation de la distribution.

Toutefois face au changement climatique (qui fait craindre une raréfaction de la ressource à long terme) une meilleure gestion de l'eau s'impose et passe par la réduction des consommations et ce, par tous les usages concernés tels que ceux des collectivités, les habitants, les agriculteurs et les industriels.

Il s'agit d'assurer le contrôle et la protection accrue des points de captage. Cela passe également par une meilleure gestion des réseaux et des actions de sensibilisation sur les économies d'eau, en tenant compte des spécificités et tout l'intérêt des systèmes gravitaires agricoles présents en Val de Durance.

Afin d'éviter les risques de pollution diffuse des cours d'eau et des nappes phréatiques notamment, le raccordement au réseau d'assainissement collectif doit se généraliser.

Par ailleurs, les engagements de la France pour arriver à un bon état écologique des masses d'eau (Directive Cadre sur l'eau) imposent d'améliorer encore la qualité de l'eau sur le territoire.

Cette amélioration concerne plusieurs cours d'eau du territoire ainsi que les nappes phréatiques dont les captages locaux sont souvent fragilisés par les pollutions. L'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau passe par un meilleur suivi de la ressource et par la lutte contre toutes les formes de pollution.

La gestion patrimoniale des réseaux doit être poursuivie pour limiter les prélèvements, les consommations et pour optimiser le fonctionnement des installations de traitement.

Par ailleurs, l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation devra être conditionnée au raccordement aux réseaux d'adduction d'eau publique potable et aux réseaux d'assainissement collectif.

En cas de densification d'espaces urbains existants, il s'agira de renforcer et d'améliorer le maillage de ces réseaux en fonction du niveau de développement envisagé. Pour préserver l'avenir, les mesures de protection et d'économie de la ressource en eau doivent être prises, en lien avec les dispositions législatives, au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée et au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arc.

Ces efforts à l'échelle du Pays d'Aix participeront aussi plus globalement à la reconquête écologique et socio-économique de l'Étang de Berre.

#### Gérer durablement la ressource forestière et les espaces naturels

Espaces patrimoniaux de grand intérêt écologique et paysager, les forêts offrent également des espaces de loisirs, de détente et d'accès à la nature aux portes des villes et villages.

Parallèlement, la valorisation du potentiel économique forestier est un enjeu porté par le territoire. Elle permettra d'accompagner aussi le développement de projets basés sur l'exploitation des énergies renouvelables, à l'image de la centrale à biomasse de Gardanne.

Il s'agit également de veiller à favoriser la multifonctionnalité des espaces forestiers et ce, en lien avec les documents d'objectifs communautaires comme la charte forestière, la charte du développement durable ou la charte agricole...

Cette politique induit une gestion durable de la forêt. En complément, la sensibilisation et l'information du public ainsi que des propriétaires forestiers sont aussi une nécessité.

Le manque d'entretien des interfaces urbain/forêts et la fermeture des milieux constituent de graves handicaps. Il est important de :

- conforter une gestion différenciée des espaces forestiers,
- poursuivre la politique DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) adaptée aux milieux,
- encourager le pastoralisme et les coupures agricoles au sein des massifs.

## Garantir un accès durable aux ressources minérales

Bien gérer la ressource en matériaux conduit à localiser les capacités d'extraction et de production au plus près des zones de consommation. Cette proximité est pertinente tant d'un point de vue économique qu'environnemental (plus de 95 % des transports de matériaux se faisant par la route).

En Pays d'Aix malgré une production de matériaux nobles relativement importante, le territoire est déficitaire en roches extractives. Il se fixe ainsi pour objectif la préservation des gisements remarquables. Les sites d'extraction existants doivent être protégés durablement et valorisés afin de garantir à long terme un approvisionnement de proximité.

Toutefois, en liaison avec les Schémas Départementaux des Carrières (Bouches-du-Rhône et Vaucluse), l'économie de la ressource minérale naturelle est prioritaire et l'utilisation de matériaux issus du recyclage doit être privilégiée.

La mise en exploitation de nouveaux gisements se fera dans des conditions permettant de limiter les impacts agricoles, environnementaux et paysagers. Pour se faire, il s'agit notamment de favoriser une concertation renforcée avec les différents acteurs concernés.

Une attention particulière est à porter au réaménagement des anciennes carrières et gravières.

## Pérenniser la ressource foncière agricole

Le Pays d'Aix a la chance d'avoir encore une agriculture dynamique, diversifiée et identitaire aux portes des villes et villages, capable d'alimenter des filières longues et courtes, marché intérieur et local comme extérieur.

Dans la perspective d'une transition écologique et énergétique, les espaces agricoles de proximité offrent une réponse particulièrement adaptée au développement de l'approvisionnement local.

Par ailleurs, en réponse à la demande croissante en produits de qualité, les pratiques agricoles tendent vers des modes de production plus respectueux de l'environnement. Cette tendance devrait induire un besoin en foncier plus important (rotation des cultures).

À plus long terme, les conséquences du changement climatique avec l'augmentation probable des périodes de sécheresse contribuent à faire du foncier agricole irrigué une ressource exceptionnelle et irremplaçable.

Ces évolutions croisées sont donc susceptibles d'impacter de façon importante les besoins en foncier et nécessitent d'ores et déjà de protéger davantage que la stricte surface agricole utile du territoire.

De manière plus générale, dans un contexte économique où la menace de délocalisation des outils de production est omniprésente, l'agriculture locale est un atout indéniabla.

En effet, la diversité de nos terroirs et de leurs productions emblématiques de « La Provence » (viticulture, oléiculture...) ne sont pas délocalisables et sont indissociables, à l'image des calissons qui sont indissociables d'Aix-en-Provence.

À ce titre, les productions locales sont singulières et peuvent faire l'objet d'une valorisation grâce à l'image qu'elles véhiculent (Sainte Victoire, Provence...). Cette image est emblématique et reste très positive, notamment à l'international. Elle dégage une culture forte, intimement liée à un art de vivre, à la gastronomie, au luxe, au haut de gamme...

Ainsi, l'aire géographique de production spécifique dans lequel s'inscrit notre territoire offre naturellement une « valeur ajoutée » aux produits locaux.

De ce fait, la ressource foncière agricole, support de nos terroirs, doit être préservée afin de garantir les capacités de développement économique que représente l'activité agricole (emplois directs et indirects, synergie entre les filières...) et la valorisation commerciale des productions.

Au-delà de cet aspect économique, l'agriculture du Pays d'Aix revêt un intérêt patrimonial incontestable. Garante de nos paysages, de l'image de notre territoire, d'une partie de notre culture, mais aussi de nombreux savoir-faire et intelligences locales..., elle constitue une richesse fragile que le Pays d'Aix doit préserver.

L'érosion progressive des terres agricoles peut à moyen terme fragiliser une partie de l'économie locale, mais aussi les grands équilibres territoriaux qui font la richesse, l'identité et l'attractivité du Pays d'Aix.

Elle risque également de compromettre la transmission aux générations futures de ce potentiel agricole ainsi que toutes les valeurs qui lui sont associées.

## 1.2 / Assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue

**Le Pays d'Aix est riche de plus de 72.000 hectares d'espaces naturels. L'étendue, le dynamisme et la diversité des espaces agricoles contribuent également aux enjeux de biodiversité.**

**Ainsi, le territoire possède un grand nombre de milieux remarquables (humides, forestiers, ouverts ou semi-ouverts) en partie reconnus et valorisés par plusieurs périmètres d'inventaire et/ou de protection.**

**La structuration d'une trame verte et bleue territoriale renvoie à des enjeux environnementaux, sociaux et économiques conjuguant mesures de protection et de valorisation.**

### 1.2.1 / Mettre un frein à l'érosion de la biodiversité

Deux objectifs complémentaires sont fixés :

- ralentir le processus de fragmentation des espaces agricoles, naturels et des paysages,
- protéger voire restaurer les continuités écologiques du territoire.

#### Protéger les réservoirs de biodiversité et le maillage des grandes continuités écologiques

Zone humide de grande qualité écologique identifiée par des dispositifs de protection, de gestion et d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000...), la Durance représente un réservoir de biodiversité privilégié.

De la même manière, grâce à leur mosaïque de milieux, les grands massifs naturels (Concors-Sainte Victoire, le Régagnas, l'Etoile, la chaîne des Côtes et Trévaresse, l'Arbois, le massif des Quatre Termes, les Garrigues de Lançon et le massif de Saint-Sépulcre) constituent les principaux réservoirs biologiques terrestres. Leur protection peut être compatible avec le développement d'activités garantissant l'équilibre fonctionnel des milieux (sylviculture, agriculture, pastoralisme notamment).

La protection des réservoirs de biodiversité ne sera efficace que si, dans le même temps, les corridors écologiques assurant un maillage et une connexion entre ces milieux sont également préservés.

À cet effet, la préservation des cours d'eau et de leurs ripisylves, mais également le maintien d'espaces cultivés jouant un rôle dans la perméabilité écologique, s'avèrent prioritaires pour maintenir les échanges entre les réservoirs de biodiversité. De la même manière, la diversité des terroirs et la mosaïque des cultures aux portes des villes et villages est à préserver.

Face aux enjeux de biodiversité, l'amélioration des pratiques agricoles favorisant la gestion durable des écosystèmes est à encourager.

#### Mettre en œuvre des actions de remise en état

Le fonctionnement des continuités écologiques terrestres et aquatiques est inégal, certaines étant fragilisées voire altérées par l'anthropisation.

#### Inscrire le Pays d'Aix dans les continuités écologiques métropolitaines et régionales

Certaines continuités fonctionnent avec les territoires limitrophes au Pays d'Aix, il est nécessaire à minima de les maintenir en état voire de les améliorer.

À plus vaste échelle, le Pays d'Aix s'inscrit dans le maillage des espaces naturels définis dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

#### Encourager la perméabilité biologique dans l'espace urbain

Pour contribuer à la biodiversité dans les espaces urbains, l'intensification urbaine doit se conjuguer au « verdissement » des zones d'habitation ou d'activités.

Il est également nécessaire de définir des performances environnementales renforcées des opérations visant à intégrer les enjeux de biodiversité (assurer une réflexion sur les clôtures, limiter l'imperméabilité des sols, favoriser la végétalisation, travailler sur la palette végétale...).

## 1.2.2 / Faire de la trame verte et bleue un vecteur de découverte et de valorisation touristique

Les espaces naturels et agricoles sont moteurs d'attractivité pour l'activité touristique et représentent, surtout pour les espaces naturels, des lieux privilégiés de détente et de loisirs pour les habitants et usagers.

### Gérer la fréquentation du public dans les espaces naturels

La fréquentation des espaces naturels demande une gestion et des aménagements adaptés à leur sensibilité écologique et aux risques d'incendie notamment.

### Garantir l'accès aux espaces naturels et renforcer leur accessibilité en transports collectifs

Afin de limiter les risques et les impacts négatifs sur les écosystèmes, il est nécessaire de promouvoir notamment la maîtrise de la fréquentation de ces espaces en facilitant et en organisant leur accessibilité y compris le stationnement.

Le développement de transports collectifs vers les sites touristiques et les espaces naturels doit être renforcé permettant ainsi de faciliter les accès et surtout de diminuer les transports automobiles. L'expérience de « La Victorine » qui permet d'aller de part et d'autre de la montagne Sainte Victoire est à ce titre exemplaire.

« Le tourisme sans voiture » sera sans doute demain un produit d'appel et de compétitivité majeure.



Le Pilon du Roy



Tour du lac de Peyrolles-en-Provence

## 1.3 / Préserver et valoriser les paysages et les patrimoines identitaires

**Le Pays d'Aix est reconnu pour la diversité des entités et des ambiances paysagères qui rythment la traversée du territoire.**

**La volonté est affirmée de maintenir l'identité et l'intégrité de ces paysages et de leur qualité, garants d'une richesse culturelle et d'une attractivité résidentielle et touristique.**

### 1.3.1 / Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires

L'identité et la qualité paysagère du Pays d'Aix s'articulent entre grands paysages structurants et diversité des petits paysages du quotidien. Ici, un héritage culturel caractéristique de la Provence (villages typiques, châteaux, domaines, bastides...) rencontre un patrimoine agricole et naturel particulièrement riche et diversifié.

#### Préserver l'atout paysager que sont les espaces agricoles et naturels

Les espaces agricoles et naturels structurent les paysages locaux, leur conférant leur identité, leur assurant leurs qualités et leur attractivité.

Fortement perçus, notamment depuis les axes de déplacements, les massifs et leurs piémonts sont extrêmement sensibles d'un point de vue paysager, au même titre que les premiers plans agricoles qui ouvrent les perspectives sur ces reliefs. Les perceptions sur ces grands paysages sont à préserver.

Outre les grands paysages emblématiques, le Pays d'Aix est aussi une succession de « micro-paysages », définis et cloisonnés par les nombreuses collines, buttes et petits reliefs boisés qui ponctuent le territoire. Ces entités paysagères de taille modeste, peu révélées par les axes de circulation majeurs, jouent un rôle important dans la perception des paysages du « quotidien » et ménagent des effets pittoresques à fort caractère identitaire qu'il convient de maintenir.

Par ailleurs, au-delà des paysages agricoles pouvant être qualifiés de remarquables (plaines des Milles, vallée de la Durance, plateau de Puyricard...) le maintien de certains paysages agricoles plus ordinaires et présentant des enjeux productifs plus modestes, mérite également une attention particulière (valorisation des entrées de villes et villages...).

#### Conforter la présence des cours d'eau dans le paysage

Les différents cours d'eau qui charpentent les paysages doivent retrouver leur place. Ils sont les « fils conducteurs » entre les différents paysages traversés. Ils constituent par ailleurs des potentiels de mobilité douce et des corridors pour la faune et la flore.

Une reconquête des cours d'eau doit être recherchée ainsi qu'une plus grande préservation de la ripisylve. Des aménagements dédiés aux loisirs et aux modes doux aideront la population à se réapproprier ces espaces.

#### Révéler et protéger les sites paysagers remarquables

La valeur donnée aux paysages du Pays d'Aix se nourrit des représentations artistiques qui offrent d'autres manières de les voir et les portent au rang de « paysages emblématiques ».

Par exemple, Cézanne a donné à la Sainte-Victoire une importance paysagère que nul autre massif environnant ne peut atteindre. Modifier ce paysage revient à modifier l'œuvre elle-même. Il est donc nécessaire de préserver et de mettre en valeur ces paysages remarquables.

D'autres œuvres moins connues mettent en lumière les paysages du Pays d'Aix. Ces derniers méritent également d'être identifiés, protégés et mis en valeur.

#### Préserver les paysages urbains identitaires et le patrimoine bâti remarquables et sensibles

Le cadre de vie du territoire est également reconnu pour la qualité des paysages urbains traditionnels (centres anciens, villages perchés, hameaux...).

Un patrimoine bâti riche et varié marque par ailleurs l'identité des cœurs de villages.

Au-delà des centres anciens, la campagne aixoise est ponctuée d'architectures remarquables d'intérêt patrimonial (châteaux, domaines, bastides, abbayes, chapelles perchées, petit patrimoine vernaculaire...) qui composent de belles séquences paysagères et pittoresques le long des routes. Elles participent à la qualité et à l'ambiance des paysages traversés.

La valorisation du patrimoine architectural remarquable, l'amélioration de l'habitat dans les centres anciens, le maintien des points de vue et perspectives sur la silhouette des villes et villages sont à favoriser.

Il convient également de valoriser les éléments de patrimoine bâti les plus significatifs, disséminés dans la campagne, et de les valoriser par un traitement qualitatif de leur environnement immédiat.



Paysage agricole et naturel autour de la Sainte Victoire



Lambesc

## 1.3.2 / Restaurer les paysages fragilisés et améliorer la qualité urbaine

Au cours des dernières décennies, le processus d'extension de l'urbanisation s'est principalement effectué sans lien direct avec les centralités urbaines et villageoises existantes.

Ces extensions ont fragilisé le plus souvent les espaces agricoles mais aussi, dans une moindre mesure, les espaces naturels. Elles ont également augmenté la dépendance à la voiture.

### Préserver les paysages urbains et le patrimoine bâti remarquables et sensibles

Le cadre de vie du territoire est également reconnu pour la qualité des paysages urbains traditionnels (centres anciens, villages perchés, hameaux...).

Un patrimoine bâti riche et varié marque par ailleurs l'identité des cœurs de villages. Au-delà des centres anciens, la campagne aixoise est ponctuée d'architectures remarquables d'intérêt patrimonial (châteaux, domaines, bastides, abbayes, chapelles perchées, petit patrimoine vernaculaire...) qui composent de belles séquences paysagères et pittoresques le long des routes. Elles participent à la qualité et à l'ambiance des paysages traversés.

La valorisation du patrimoine architectural remarquable, l'amélioration de l'habitat dans les centres anciens, le maintien des points de vue et perspectives sur la silhouette des villes et villages sont à favoriser.

Il conviendrait également d'inventorier les éléments de patrimoine bâti les plus significatifs disséminés dans la campagne et de les valoriser par un traitement qualitatif de leur environnement immédiat.

### Réinvestir les paysages bâtis

Il est nécessaire de recentrer le développement territorial pour lutter contre l'effet de banalisation des paysages. Il s'agit de limiter la dispersion de l'urbanisation dans l'espace rural en orientant prioritairement le développement sur les zones existantes. Il s'agit également de conforter les noyaux villageois en privilégiant les opérations de renouvellement urbain, l'amélioration de l'habitat et les « greffes urbaines ».

La croissance urbaine doit revenir au plus près des centres urbains, en continuité de ville. Il est toutefois impératif de protéger les espaces d'approche remarquables des

villes, villages et hameaux anciens, véritables parvis, sensibles à toute modification. Il s'agit de :

- concilier le maintien des ceintures périphériques naturelles ou agricoles encore préservées avec les objectifs d'intensification urbaine,
- veiller à la prise en compte des éléments naturels, agricoles et patrimoniaux environnants avec lesquels les projets d'aménagement doivent composer (relief, végétation, cours d'eau, vues et panoramas remarquables, patrimoine vernaculaire...).

Une réflexion sur l'enfouissement des réseaux aériens dans les secteurs sensibles d'un point de vue paysager mérite d'être engagée.

### Mieux identifier les entrées de ville et maîtriser le paysage le long des infrastructures routières

À l'interface entre espaces urbains et agricoles, les entrées de villes sont de puissants vecteurs d'image qu'il convient de traiter avec attention pour :

- marquer les portes de l'agglomération,
- maintenir une silhouette bâtie identitaire des villes et villages,
- éviter une banalisation du paysage.

Le maintien d'une agriculture fonctionnelle est sur certaines communes le support essentiel voire exclusif de la valorisation paysagère des entrées de ville.

Les principaux axes de circulation supports privilégiés de la découverte des paysages, devront ainsi faire l'objet d'attentions spécifiques. Il s'agit notamment de veiller à :

- limiter l'urbanisation linéaire, notamment commerciale, le long des axes,
- maintenir des ambiances contrastées en préservant l'alternance des séquences paysagères,
- mettre en valeur, requalifier ou reconquérir des points de vue remarquables,
- limiter l'impact de l'affichage publicitaire.

### Promouvoir la reconquête paysagère des espaces économiques

Il s'agit de lancer une reconquête paysagère de certaines zones d'activités économiques et commerciales.

L'intégration paysagère des nouveaux quartiers d'activités est indispensable pour assurer un paysage urbain de qualité.

### Poursuivre la requalification paysagère et urbaine de la façade littorale de l'Étang de Berre

Située sur la commune de Vitrolles, la façade littorale du Pays d'Aix constitue un territoire singulier et contrasté, porteur de richesses culturelles, patrimoniales et paysagères de grande valeur souvent encore méconnues.

Souvent décrit comme un pôle industriel et économique majeur, l'étang de Berre véhicule une image environnementale négative (pollutions, nuisances...) mais présente des potentialités certaines.

L'objectif est de valoriser l'image de l'étang, une des plus grandes lagunes méditerranéennes d'Europe, située au cœur du territoire métropolitain. Pour ce faire, il convient de poursuivre la restauration écologique, la reconquête paysagère et urbanistique de ses rives. Cet objectif devra notamment s'inscrire dans le respect des dispositions de la loi littoral.



Aménagement commercial

### 1.3.3 / Appuyer une part du développement touristique sur l'identité agricole et naturelle du Pays d'Aix

Le Pays d'Aix compte de nombreux sites et paysages remarquables qui font sa réputation (Luberon, Sainte-Victoire, Durance) ou qui mériteraient d'être redécouverts (Arbois, façade littorale de l'étang de Berre...). La mise en valeur des paysages et des richesses patrimoniales participe à la promotion du territoire.

#### Mieux valoriser les atouts du territoire

La promotion du territoire dans sa globalité permet de répondre à des attentes diversifiées (culture, patrimoine, œnotourisme, écotourisme, agritourisme, tourisme d'affaire, tourisme urbain...) en capitalisant sur les images emblématiques du territoire (la Provence, la Sainte-Victoire, Cézanne, Aix-en-Provence...). L'un des enjeux consiste donc à favoriser la diversité et la complémentarité des fonctions touristiques entre Aix-en-Provence et les autres communes du Pays d'Aix.

À une autre échelle, il s'agit également d'articuler les spécificités du territoire avec les complémentarités qui peuvent être tissées avec les territoires limitrophes

#### Promouvoir le tourisme vert et l'agritourisme

L'appartenance de la Sainte-Victoire au réseau des Grands Sites de France est un réel atout de notoriété et de qualité qu'il convient de conforter.

De manière plus générale, l'étendue des massifs naturels sur le territoire du Pays d'Aix représente un support privilégié pour le développement du tourisme vert. Le potentiel d'itinéraires de découverte, déjà bien valorisé, pourrait être complété. La valorisation des espaces et massifs naturels par des actions d'ouverture et de mise en valeur des milieux naturels, des éléments culturels, patrimoniaux et historiques doit être recherchée, quand la sensibilité du milieu le permet (ancien canal du Verdon, aqueducs romains, route des bories...).

L'agriculture du Pays d'Aix représente également un réel atout touristique, étroitement lié à la diversité des terroirs et des productions typiques de Provence (le vin, l'huile d'olive, le miel, les Herbes de Provence...). Le potentiel agritouristique mérite donc d'être valorisé (en lien avec la Charte agricole et les acteurs de la profession)

Le développement du tourisme vert et en particulier de l'agritourisme passe notamment par la mise à disposition du public d'une offre d'hébergement adaptée de type gîte, chambres d'hôtes, accueil à la ferme... qui présente des potentialités de développement sur le territoire. Enfin, une attention particulière devra être portée sur les opérations d'aménagement touristique (gestion des stationnements, gestion des entrées de massifs...). Les projets devront notamment veiller à respecter les milieux écologiques et les paysages. Ils intégreront, lorsque cela sera possible, la pratique des modes doux.

#### Renforcer l'attractivité du littoral de l'Etang Berre en revalorisant son identité

Évoquées précédemment, les rives de l'Etang de Berre présentent de réelles potentialités de valorisation touristique à moyen-long terme qu'il convient de préserver. Celles-ci pourraient s'appuyer sur la baignade, le nautisme, la plaisance ou encore la pêche.

Cette ambition mérite sa place dans un cadre de réflexion plus large, portant sur les mutations à venir des rives de l'Etang de Berre (aspects économiques, environnementaux, sociétaux...) avec l'ensemble des territoires et acteurs concernés.

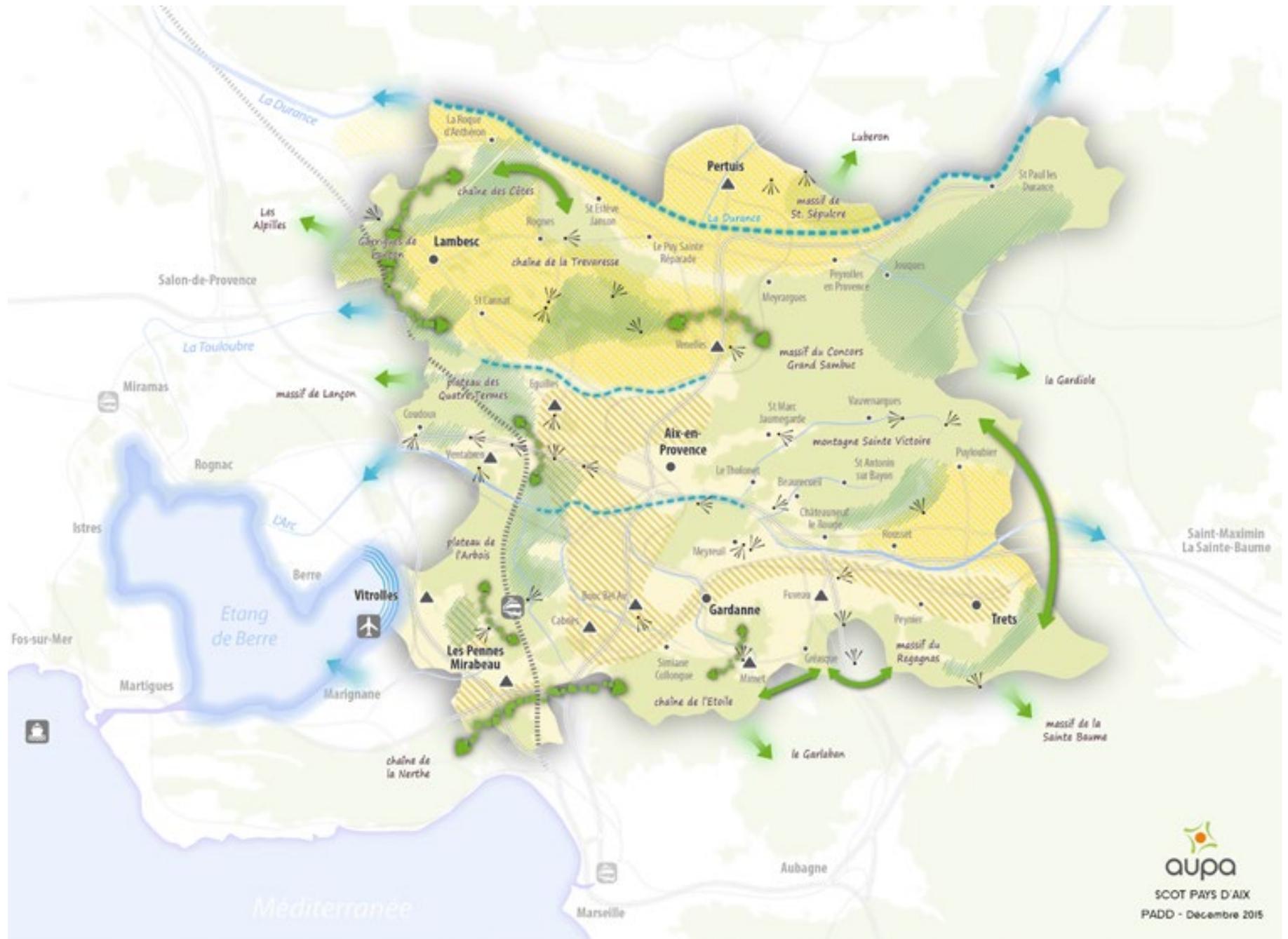
**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES**

Le Pays d'Aix, un héritage  
exceptionnel porteur  
d'avenir

Le Pays d'Aix, moteur  
économique de l'espace  
métropolitain

Le Pays d'Aix, une capitale  
au service de ses habitants

DOCUMENT D'ORIENTATIONS  
ET D'OBJECTIFS



Les illustrations cartographiques présentes dans ce document traduisent des orientations par une représentation schématique et non une délimitation précise de zone.

## Protéger et valoriser notre patrimoine culturel, agricole, naturel et urbain

### Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine emblématiques

-  Préserver / valoriser la trame agricole, naturelle et paysagère structurante
-  Protéger les cœurs de biodiversité (naturels et agricoles)
-  Pérenniser les espaces agricoles périurbains fonctionnels
-  Accompagner voire développer les espaces agricoles à fort intérêt environnemental
-  Conserver l'homogénéité et les capacités productives des cœurs de production agricole
  - Préserver les silhouettes et maintenir les espaces d'approches des centres anciens et les éléments marquants du paysage urbain
  - ▲ Préserver les silhouettes et maintenir les espaces d'approches des villages perchés et les paysages urbains remarquables
  - ◀ Valoriser les points de vue remarquables et la mise en scène paysagère des éléments marquants du Pays d'Aix

### Assurer durablement le bon fonctionnement de la trame verte et bleue

-  Préserver les corridors écologiques terrestres fonctionnels
-  Maintenir / restaurer les corridors écologiques terrestres fragilisés
-  Intégrer les continuités écologiques des milieux terrestres avec les territoires limitrophes
-  Restaurer les principales continuités aquatiques altérées
-  Restaurer les principales continuités des milieux aquatiques altérés ou fragilisés
-  Intégrer les continuités écologiques des milieux humides avec les territoires limitrophes
-  Reconquérir la façade littorale de Vitrolles en lien avec une réflexion globale sur la requalification des rives de l'Etang de Berre



RAPPORT  
DE PRÉSENTATION

**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES**

Le Pays d'Aix, un héritage  
exceptionnel porteur d'avenir

► **Le Pays d'Aix, moteur  
économique de l'espace  
métropolitain**

Le Pays d'Aix, une capitale  
au service de ses habitants

DOCUMENT D'ORIENTATIONS  
ET D'OBJECTIFS



## **2** Le Pays d'Aix, moteur économique de l'espace métropolitain

**2.1 / Renforcer l'armature économique du territoire pour engager notre développement futur**

**2.2 / Pérenniser des espaces agricoles garants du confortement et du développement d'une agriculture performante et de qualité**

**2.3 / Encourager le développement d'une économie environnementale**

## 2.1 / Renforcer l'armature économique du territoire pour engager notre développement futur

**La crise économique s'est traduite en Pays d'Aix par un fort ralentissement de la croissance mais n'a pas généré de pertes massives d'emplois. L'objectif aujourd'hui est de se donner les moyens de renouer avec la croissance économique, en limitant les effets dommageables du développement sur le territoire et sur les conditions de vie des habitants.**

**Sur le champ purement économique, les actions à mener relèvent notamment du soutien aux filières existantes, de la promotion de filières novatrices et porteuses de développement, de la recherche d'une meilleure adéquation entre appareil de formation et besoins des entreprises.**

**Afin de maintenir l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des actifs, des actions complémentaires sont également nécessaires.**

**Pour les entreprises, il s'agit de promouvoir une disponibilité foncière qui réponde à la diversité des demandes tout en s'attachant à limiter la consommation d'espace et promouvoir le développement urbain. Le déploiement du réseau très haut débit tout comme la qualité urbaine des espaces d'activités constituent aussi de puissants leviers pour attirer et conserver les entreprises sur le territoire.**

**Pour les actifs, les enjeux les plus cruciaux touchent à la qualité de vie. Dans une approche plutôt économique, les actions à promouvoir doivent viser à leur assurer de bonnes conditions de logement et d'améliorer l'accessibilité des pôles d'emploi.**

## 2.1.1 / Promouvoir une utilisation économe de l'espace pour les activités économiques

La raréfaction du foncier, le souci de préservation des espaces agricoles et naturels, imposent, de surcroît une gestion économe de l'espace. Il convient donc prioritairement de privilégier le développement dans les secteurs déjà urbanisés.

Cette approche doit s'accompagner d'une densification des zones existantes, de requalification des plus dégradées d'entre elles.

Les actions de requalification les plus importantes à envisager concernent :

- Le pôle d'activités d'Aix-en-Provence,
- Les zones d'activités de Vitrolles,
- Plan-de-Campagne,
- Le Pôle de la Centrale de Meyreuil-Gardanne ainsi que les zones d'activités de Gardanne,
- pôle d'activité de Rousset-Peynier-Fuveau,
- Le secteur de Lignane/Calade à Aix-en-Provence,
- La zone de Coudourousse à Meyrargues.

La requalification et la densification des espaces économiques existants sont prioritaires. L'ouverture de nouvelles zones à vocation économique doit être conditionnée par une utilisation optimale des espaces existants et de leurs extensions.

Proposer une offre diversifiée et hiérarchisée, répondant aux besoins des filières stratégiques et locales

Le potentiel foncier économique doit être utilisé au mieux. Il s'agit ainsi de qualifier et hiérarchiser ces réserves foncières en fonction des critères préférentiels d'implantation (desserte en transports collectifs, stationnement, réseau haut-débit...) et des critères économiques favorables (filières à promouvoir, demande des entreprises, nouvelle économie...).

Sept sites de rayonnement métropolitain sont identifiés dans le SCOT et sont considérés comme les plus à même d'accueillir les filières stratégiques pour le développement futur :

- Aix-en-Provence: extensions du Pôle d'Activités, création et extension autour de la Gare TGV, pôle numérique de la Constance;
- Cabriès: extension de Plan-de-Campagne et autour de la gare TGV;
- Meyreuil-Gardanne: requalification et extension dans le secteur de la centrale et les zones d'activité de Gardanne;
- Pertuis: extension du Pôle d'Activités;
- Rousset-Peynier-Fuveau: extensions du Pôle d'Activités;
- Saint-Paul-lez-Durance: création de la Cité des Énergies;
- Vitrolles: requalification des Estroublans et de Couperigne (Cap Horizon).

Si des actions fortes pour accompagner les filières stratégiques sont indispensables, il s'agit également de soutenir les autres filières pour un développement économique local équilibré.

Il s'agit d'accueillir de nouvelles entreprises et de répondre aux besoins de celles déjà présentes qui voient leur développement bridé faute d'offre foncière.

Dans ce cadre, plusieurs sites et projets ont été identifiés non seulement en fonction de leur intérêt économique, mais aussi de leur faisabilité financière :

- Aix-en-Provence: requalification de Lignane-Calade et extension à la Calade;
- Gardanne: création du Puit Z et Jean-de-Bouc novactis;
- Lambesc extension de La Bertoire;
- La Roque-d'Anthéron: extension de Grand Pont;
- Coudoux: extension de Saint-Michel;
- Le Puy-Sainte-Réparate: extension secteur est et ouest;
- Les Pennes-Mirabeau: extension de la Tresque et création aux Sybilles;
- Peyrolles-en-Provence: extension de la zone du Val de Durance et de la zone Coudourousse;
- Saint-Cannat: extension de la zone de la Pile;
- Saint-Estève-Janson: création des Vergeras;
- Simiane-Collongue: création de la zone du Saffre;
- Trets: extension de La Burlière;
- Ventabren: extension de Château Blanc.

#### Rechercher un nouvel équilibre entre économie urbaine et périphérique

Il s'agit de favoriser le réinvestissement économique des centres-villes en y encourageant notamment l'implantation des activités commerciales et tertiaires et d'une manière générale les activités compatibles avec le caractère résidentiel.

Le développement économique est à encourager en milieu urbain. Il participe à l'animation des centres-villes en favorisant la mixité des fonctions, permet d'optimiser l'utilisation des transports collectifs, autorise un meilleur recours aux modes doux, évite une part des déplacements longs entre domicile et travail. C'est un moyen de rapprocher emploi et habitat et de limiter la consommation d'espaces en privilégiant le renouvellement urbain.

La situation exceptionnelle du centre-ville d'Aix-en-Provence doit également être prise en compte. Doté d'un appareil économique et commercial très dense et varié, il assure une offre de proximité pour ses habitants tout en exerçant une attractivité de niveau métropolitain.



Pertuis

## 2.1.2 / Optimiser les conditions d'accueil des entreprises et des salariés

Le maintien de l'attractivité économique du Pays d'Aix doit s'accompagner d'actions sur les espaces d'activités existants ou à venir, afin d'optimiser les conditions d'accueil offertes aux entreprises et à leurs salariés.

### Améliorer les conditions d'accès et de desserte de ces zones

Face au défi de la crise énergétique et dans un contexte de saturation croissante des axes routiers structurants, l'amélioration de l'accessibilité des zones d'activités est capitale.

En lien avec le développement du Grand territoire métropolitain, des compléments routiers sont à envisager sur certains sites, mais les actions principales viseront à améliorer leur desserte en transports collectifs.

Cette question de l'accessibilité apparaît comme un critère fondamental pour la requalification, l'extension et la création des espaces à vocation économique.

Cependant, toutes les pistes pouvant concourir à fluidifier le trafic sont à explorer, comme le développement du covoiturage et de l'auto partage, l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle au travers de Plans de Déplacements Entreprises (PDE) et des Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE), l'aménagement de cheminements doux...

### Valoriser l'image par un traitement qualitatif

Au-delà de ces actions, il s'agit d'améliorer la qualité architecturale et la performance énergétique des bâtiments, de limiter les impacts sur l'environnement (gestion des eaux pluviales, des déchets, éclairage public) et les paysages (insertion paysagère, traitement de l'espace public...).

Des services et équipements de proximité aux salariés devront également être développés ou favorisés (restauration, crèches, commerce, services à la personne...).

Le traitement qualitatif des espaces d'activités permet de maintenir l'attractivité d'une zone auprès des entreprises, d'offrir aux salariés de bonnes conditions de travail, et de limiter le report de la demande vers des espaces nouveaux.

### Développer le réseau haut-débit, Les Technologies de l'Information et de La Communication (TIC)

Dans les espaces d'activités, l'accès aux réseaux performants de communications électroniques (notamment la fibre optique) représente un facteur d'attractivité majeur pour les entreprises.

Les « TIC » permettent aussi de favoriser le développement de nouvelles formes de travail, de limiter les déplacements et d'optimiser l'utilisation des locaux d'entreprises.

La construction de ce réseau est particulièrement importante dans la perspective d'un développement de l'économie numérique sur le territoire.

Poursuivre l'implantation de ces réseaux est donc une priorité pour améliorer la compétitivité des acteurs économiques du territoire.

Dans ce cadre, les sites du technopole de l'Arbois et du quartier de la Constance à Aix-en-Provence concernés par des projets de référence en matière de numérique doivent ainsi être prioritairement desservis en « très haut débit ».

Il s'agit également de promouvoir le développement du réseau au sein du tissu résidentiel qui doit contribuer à maintenir l'équilibre entre économie urbaine et péri-phérique. Il pourra concerner en priorité les zones aujourd'hui mal équipées et qui représentent des enjeux certains en matière de mixité des fonctions.

### 2.1.3 / Encourager l'innovation, favoriser les synergies et accompagner les filières locales

L'économie productive du Pays d'Aix repose sur la présence d'un tissu industriel étoffé. L'innovation est au cœur du développement de ces industries de haute technologie. Elles présentent un fort potentiel de développement et font vivre tout un réseau de PME intervenant dans ces secteurs de pointe.

Le Pays d'Aix accueille les sièges des pôles de compétitivité et héberge une bonne part des activités liées à ces réseaux d'entreprises. Pour autant, le développement de ces filières d'excellence et les bonnes conditions d'accueil des activités doivent nécessairement être mis en cohérence avec les politiques des territoires limitrophes, en coordination avec l'échelon régional.

**Les filières de haute technologie: un terreau industriel dynamique, adossé à des pôles de compétitivité.**

L'intérêt des filières stratégiques, adossées à des pôles de compétitivité, réside dans leur effet d'entraînement et d'essaimage, ainsi que dans la diversité des emplois qu'elles proposent et induisent (profils et niveaux de qualification variés), dans la sous-traitance, les services et la R&D.

Il est donc nécessaire d'accompagner ces filières majeures tout en encourageant l'émergence de filières nouvelles (biotechnologies, environnement et gestion des risques, optique photonique...). Il s'agit notamment pour y parvenir de:

- consolider les pôles d'innovation existants (Arbois, Cadarache, Rousset) en lien avec les projets structurants du territoire (ITER, French Tech, Henri Fabre...),
- favoriser les synergies entre ces filières. (collaborations interpôles, capitalisation sur les filières de pointe, mutualisations d'équipements),
- veiller à pouvoir leur proposer des solutions foncières et immobilières adaptées (plateformes technologiques, pépinières d'entreprises...),
- susciter des formations de tous niveaux, adaptées aux besoins des entreprises (Plan Campus...).

Le Pays d'Aix s'affirme comme une terre d'accueil d'industries de pointe avec des filières en lien avec les pôles de compétitivité:

- microélectronique à Rousset avec le Pôle Solutions Communicantes Sécurisées,
- énergie (solaire, fission, fusion) à Saint-Paul-lez-Durance avec le Pôle CAPENER-GIES,
- environnement (gestion de l'eau et des déchets, risques naturels) à Aix-en-Provence (Europôle de l'Arbois) avec le Pôle Gestion des risques et vulnérabilité des territoires,
- aéronautique à Vitrolles avec le Pôle PEGASE,
- informatique-Ingénierie à Aix-en-Provence (Pôle d'Activités) avec le Pôle Solutions Communicantes Sécurisées (Logiciels, Télécoms, multimédia).

Ces actions visant à promouvoir le développement de secteurs d'excellence doivent nécessairement être appréhendées et mises en cohérence à une échelle plus large que le Pays d'Aix.

**L'artisanat: un important vivier d'emplois directs et indirects.**

Très dynamique, le secteur artisanal offre de nombreuses opportunités d'emploi, notamment dans des filières en devenir (« métiers verts » dans le secteur du bâtiment, écoconstruction...).

La valorisation des savoir-faire locaux (métiers d'art, produits du terroir) participe également à la vitalité du tourisme en Pays d'Aix. La promotion de circuits thématiques (la route gourmande ou la vente de produits locaux sur les marchés) accentue la visibilité de ce secteur.

**L'agriculture: une activité économique dynamique et exportatrice, génératrice d'emplois**

Le Pays d'Aix dispose de filières réputées et de productions de qualité. Le maintien des espaces agricoles constitue un enjeu majeur pour, à la fois, pérenniser cette filière productive locale et préserver l'identité du territoire.

Le traitement de ces questions fait l'objet d'un chapitre spécifique (2.2).

### La sylviculture, une filière à valoriser et structurer

Il s'agit de trouver un bon équilibre entre préservation et production forestière. L'objectif est de favoriser une filière économique sylvicole dynamique, respectueuse à long terme des paysages, du fonctionnement de la trame verte et bleue et des autres usages de la forêt (chasse, détente-loisirs, pastoralisme...). Au-delà des réflexions régionales, la réalisation du schéma d'approvisionnement territorial et l'adoption de la charte forestière du Pays d'Aix marquent des avancées dans l'organisation de la filière sur le territoire sur lesquelles il convient de s'appuyer.

### L'activité commerciale: un élément essentiel pour la vie des habitants.

Au-delà de son aspect économique, le commerce impacte l'organisation spatiale, sociale et culturelle du territoire, son développement doit donc être encadré et organisé.

Dans une perspective de gestion économe de l'espace, il s'agit notamment de veiller à réserver des zones dédiées à l'activité commerciale (sur des thématiques spécifiques), de limiter la consommation d'espaces (requalification des sites existants), de limiter les flux routiers, (accessibilité des espaces, redéploiement de l'offre de proximité) d'améliorer le niveau de service aux habitants et de favoriser la revitalisation des centres-villes.

Le traitement de ces questions fait également l'objet d'un chapitre spécifique (3.2).

### Le tourisme: une filière clé à forte valeur identitaire

Le tourisme est un important vecteur de développement et de reconnaissance y compris internationale aux multiples effets induits. Son impact économique est majeur aussi bien en termes de chiffres d'affaires que d'emplois.

Le Pays d'Aix s'inscrit ainsi dans un espace plus large qui s'étend du littoral aux Alpes du Sud et affiche de réels atouts à valoriser en complémentarité avec une offre et un positionnement qui dépassent les limites territoriales du Pays d'Aix.

Des synergies entre le port de croisière de Marseille, l'aéroport Marseille Provence, la gare TGV permettrait ainsi d'accroître les retombées économiques. Le dynamisme du secteur de la croisière est en pleine expansion et représente un atout supplémentaire de rayonnement pour le Pays d'Aix.

Par son patrimoine et son offre culturelle, le Pays d'Aix représente une destination touristique de renommée internationale. Le potentiel touristique reste néanmoins à

valoriser car il possède d'autres atouts complémentaires à cette attractivité: tourisme vert, gastronomique, agritourisme dont certains ont été déjà précisés dans le chapitre 1.3.3.

La mise en place, à l'échelle du Pays d'Aix, d'une stratégie globale de l'offre semble indispensable afin d'orienter, prioriser et spatialiser le développement touristique. Cette stratégie doit ainsi être appréhendée de façon transversale, par exemple en lien avec une démarche de marketing territorial.

Elle doit également s'appuyer sur une offre d'hébergement touristique adaptée et diversifiée.

### Le tourisme d'affaires, un secteur en développement

Au-delà des aspects plus conventionnels de la filière, le tourisme d'affaires représente un potentiel important de développement économique. Il répond à une triple logique d'ouverture, de valorisation des savoir-faire et de compétitivité.

En s'appuyant sur une qualité culturelle, commerciale, une excellente desserte avec les grandes métropoles nationales et internationales, Aix-en-Provence est une destination qui attire les congressistes.

L'organisation de congrès majeurs tout au long de l'année constituerait un relais de développement en multipliant les débouchés pour l'hôtellerie, le commerce, la restauration...

Bien que peu développé sur le territoire, ce type de tourisme peut s'appuyer sur:

- une chaîne de l'innovation: pôles de compétitivité, laboratoires de recherche, domaine de l'énergie,
- un tissu artisanal performant: 60 mentions Métiers d'Art, 10 labels « Destination Entreprises »,
- un centre des Congrès à Aix en Provence, récemment renouvelé et pouvant accueillir 500 participants.

En complément, l'accueil de manifestations s'appuyant sur une culture scientifique pourra accompagner le tourisme d'affaire et contribuer au rayonnement touristique et culturel du Pays d'Aix.

Il s'agit d'appuyer les initiatives qui permettent de contribuer au rayonnement et au développement du territoire, en facilitant l'organisation d'événements importants, de type salons et congrès.

À ce titre, la réalisation d'un grand équipement polyvalent de rayonnement métropolitain est engagée.

Les services à la personne: une filière créatrice de lien social et génératrice d'emplois.

Notre modèle de société génère un développement des services à la personne (santé, culture, loisirs...). Cette activité doit être encouragée, elle sert à la fois les intérêts des habitants et usagers (diversité des emplois et niveau de service) et du territoire (attractivité et production de richesse).



## 2.1.4 / Consolider l'enseignement supérieur et la recherche comme facteur clé de rayonnement économique

Acteur du Grand territoire métropolitain avec près de 70.000 étudiants, l'université d'Aix-Marseille (AMU) est la plus grande université de France en nombre d'étudiants. Plus de la moitié d'entre eux ont choisi le Pays d'Aix pour étudier, bénéficiant ainsi d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'excellence.

### S'appuyer sur la richesse universitaire et favoriser les projets d'implantation innovants

La ville-centre est historiquement reconnue pour la valeur de ses formations et de ses laboratoires dans le domaine des sciences humaines et sociales. Le développement de l'enseignement supérieur sur les filières axées sur la recherche et l'innovation s'avère un enjeu essentiel pour l'avenir.

Il s'agit de conforter les implantations universitaires existantes et de favoriser les projets de développement, tels que ceux actés par le Plan Campus ou pouvant en découler.

Le Plan Campus est un levier unique pour développer des projets de locaux d'enseignement et de recherche ainsi que pour améliorer la performance de l'Université aixoise à l'échelle nationale et internationale.

Dans ce cadre, la priorité est donnée à la densification et à la requalification des sites existants afin de permettre un développement et l'accueil de nouveaux établissements.

Sur Aix-en-Provence, le quartier des facultés et son extension au sud de l'A8 sont concernés. L'objectif est de renforcer le lien entre les sites universitaires et la ville. Les conditions de vie des étudiants en seront d'autant améliorées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet French Tech, le pays d'Aix a engagé des actions de développement du numérique qu'il convient de soutenir.

Deux sites dédiés sont pressentis à Aix-en-Provence pour accueillir les acteurs de cette nouvelle économie. Deux autres sites métropolitains (Château Gombert et Belle de Mai à Marseille) ont également été labélisés French Tech.

L'ambition du projet est de faire de l'espace métropolitain une référence internationale dans le domaine du numérique.

### Renforcer les liens entre le monde universitaire et économique

Le Pays d'Aix souhaite également renforcer les liens entre les pôles d'enseignement et les filières du territoire (Microélectronique, Aéronautique, Énergies renouvelables, Optique-photonique) qui bénéficient d'un fort potentiel de développement.

L'objectif est d'avoir une meilleure articulation entre les lieux d'enseignement supérieur-recherche et les pôles de compétitivité. Cela pourra par exemple se traduire par la création de nouveaux sites en complément de ceux existants.

Les « pôles d'innovation et de recherche » d'Aix-en-Provence (sciences dures et humaines), de Cadarache (énergies), de l'Arbois (environnement) devront être confortés en synergies avec le pôle de Gardanne.

D'autres synergies sont à rechercher comme celles entre la Cité des Énergies et Pertuis.

Plus largement, les complémentarités entre les sites d'enseignement du Grand territoire métropolitain et les filières en lien avec les pôles de compétitivité permettront d'optimiser les synergies entre enseignement et industrie.

La mise en connexion des sites d'enseignement du Grand territoire métropolitain, grâce à des liaisons performantes en transports collectifs, représente un enjeu prioritaire. Il convient en effet de faciliter la vie des usagers (étudiants, chercheurs...) et de favoriser leur participation à la vie sociale.

### Rechercher une meilleure articulation entre formation et monde économique

Malgré une offre de formations reconnue, celle-ci reste encore insuffisante pour alimenter les entreprises du Pays d'Aix.

Devant cette relative déconnexion, l'enjeu est de favoriser l'adéquation entre les attentes des entreprises et les compétences des demandeurs d'emploi.

Cette démarche vise à contribuer à l'accroissement d'une offre locale de formation de qualité et de tous niveaux (de l'apprentissage à l'enseignement universitaire) adaptée à la réalité des mutations du monde économique (filières en plein essor, pôles de compétitivité...).

**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES**

Le Pays d'Aix, un héritage  
exceptionnel porteur d'avenir

Le Pays d'Aix, moteur  
économique de l'espace  
métropolitain

Le Pays d'Aix, une capitale  
au service de ses habitants

DOCUMENT D'ORIENTATIONS  
ET D'OBJECTIFS

À titre d'exemple, un campus dédié aux activités logistiques pourrait s'implanter à Vitrolles. Il s'inscrirait ainsi en complémentarité avec les activités liées au développement du Grand Port Maritime de Marseille, et ce, en parfaite cohésion avec le fonctionnement du Grand territoire métropolitain.



## 2.2 / Pérenniser des espaces agricoles garants du confortement et du développement d'une agriculture performante et de qualité

**Le maintien d'un socle agricole important vise à conforter une économie performante et exportatrice. Il s'agit également de maintenir, voire de développer un approvisionnement local de qualité répondant aux besoins alimentaires locaux.**

**Par ailleurs, l'identité et l'attractivité du Pays d'Aix sont intimement liées aux espaces agricoles qui le composent. Ces derniers sont en effet vecteurs d'images de marque et facteurs d'équilibre écologique et paysager. Ils témoignent aussi d'une culture et d'un art de vivre provençal et méditerranéen.**

**Afin d'assurer la pérennité de toutes ces vocations à long terme, le Pays d'Aix, aidé de sa charte agricole, s'engage à préserver un socle fort d'espaces agricoles en veillant à garantir aux exploitations des capacités d'adaptation et d'évolution indispensables et notamment en recherchant l'application du principe de compensation de cette même charte.**

### 2.2.1 / Assurer le maintien d'un socle agricole productif fort

La diversité des espaces agricoles du Pays d'Aix constitue à la fois une richesse et une spécificité. Une approche différenciée de ces espaces permet de mieux comprendre les enjeux liés à leur préservation, leur contribution respective et indispensable au projet de territoire.

#### Conserver l'homogénéité et les capacités productives des cœurs de production agricole

Ces zones de productions spécialisées se retrouvent sur les coteaux et piémonts principalement autour des grands domaines viticoles. Elles comprennent également les plateaux et plaines orientées notamment vers la polyculture de céréales, de semences, de légumes...

Sur ces zones, l'agriculture est confortée par de bonnes conditions agronomiques, des réseaux d'irrigation performants, des démarches de qualités.

L'enjeu économique agricole est central. Il passe par la conservation de l'homogénéité et des capacités productives de ces grands espaces de production pouvant nécessiter dans certains cas, la mise en place de mesures spécifiques (à l'image de

l'aménagement foncier prévu dans la plaine de Pertuis pour agir sur les structures foncières et hydrauliques agricoles du secteur afin notamment de compenser les impacts de l'urbanisation d'une partie importante de celle-ci). La préservation des performances techniques et économiques des exploitations et des filières agricoles qu'elles alimentent sont des objectifs majeurs dans ces cœurs de production.

#### Pérenniser des espaces agricoles périurbains et leurs diversités de production

Une partie importante du territoire agricole communautaire évolue en secteur périurbain. Les productions y sont diversifiées (grandes cultures, légumes, oliviers, vignes...), les équipements comme l'irrigation sont en règle générale bien présents. Ces espaces sont depuis plusieurs décennies confrontés aux plus vives pressions d'urbanisation. A titre d'exemple, les espaces agricoles périurbains notamment les plaines des Milles et de Trets comptent parmi les dix secteurs de la région les plus fortement soumis à des pertes de terres cultivées ces cinq dernières années (source : SAFER PACA).

Les espaces agricoles périurbains offrent une réponse particulièrement adaptée au développement de l'approvisionnement alimentaire local et à ce titre, sont une ressource foncière exceptionnelle et irremplaçable.

Au-delà de leur rôle productif, ils présentent souvent une réelle plus-value paysagère jouant un rôle important le long des infrastructures et aux entrées de villes et villages.

La concurrence des vocations fait peser de nombreuses contraintes sur les exploitations agricoles périurbaines qui manquent essentiellement de visibilité foncière sur le long terme. Affirmer clairement et de façon précise la place de l'agriculture périurbaine dans les PLU est à ce titre une nécessité.

De manière générale et systématique, en dehors des espaces répondant aux besoins de l'urbanisation, les espaces agricoles périurbains doivent être préservés, leur fonctionnalité économique et leur utilité sociale favorisée.

Des outils d'intervention foncière destinés à pérenniser sur le long terme la vocation agricole des sols pourront être proposés pour préserver de manière dynamique les



RAPPORT  
DE PRÉSENTATION

### PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le Pays d'Aix, un héritage  
exceptionnel porteur d'avenir

Le Pays d'Aix, moteur  
économique de l'espace  
métropolitain

Le Pays d'Aix, une capitale  
au service de ses habitants

DOCUMENT D'ORIENTATIONS  
ET D'OBJECTIFS

secteurs agricoles les plus stratégiques et/ou les plus menacés (ZAP, PAEN...). Plus globalement, la mise en œuvre d'une politique agricole et alimentaire locale (à l'échelle communautaire voire communale) contribuera à la pérennité des espaces agricoles périurbains (développement de l'approvisionnement alimentaire en circuits courts de proximité notamment...).

#### Accompagner, voire développer les espaces agricoles à fort intérêt environnemental

Le territoire du Pays d'Aix est riche d'espaces agricoles imbriqués en mosaïque avec des milieux naturels.

Si certains d'entre eux sont classés en ZNIEFF ou en zones NATURA 2000, ils participent généralement à la gestion des écosystèmes forestiers, à l'image de l'ensemble agro-naturel situé sur le massif du Concors / Sainte-Victoire (vallon de Jouques-plâteau de Bedes...).

Il s'agit d'affirmer la volonté de voir perdurer une économie agricole performante et respectueuse des enjeux forestiers, paysagers et de biodiversité sur ces zones. Par ailleurs, le développement de nouvelles zones agricoles sur les espaces naturels ou sur des espaces anciennement cultivés doit être favorisé, en lien aussi avec les objectifs de protection et de gestion des massifs.

## 2.2.2. / Assurer les conditions de viabilité des activités agricoles

Une prise en compte satisfaisante et anticipée des enjeux alimentaires et énergétiques de demain nécessite de conserver aujourd'hui un potentiel important de terres agricoles. À cet égard, le Pays d'Aix se positionne comme second « greniers agricoles » du département après le Pays d'Arles.

Le modèle de développement durable recherché exige de freiner significativement l'érosion et le morcellement du foncier agricole.

La préservation des terres disposant de conditions d'exploitation et de production optimales est stratégique et prioritaire (irrigation, qualité agronomique des sols, périmètre d'appellation...). Elle est aussi la garantie de l'adaptabilité de l'économie agricole, et donc de la pérennité de ses structures et de ses filières.

#### Préserver l'eau, la terre, les outils de production et la capacité d'adaptation des exploitations

La maîtrise de la consommation d'espace par l'encadrement du développement urbain (habitat, économie, équipements...) constitue un préalable pour préserver le potentiel agronomique du territoire.

Une vigilance doit également être apportée sur l'utilisation du sol pour de nouvelles activités liées au développement durable (agro-carburants, énergies renouvelables...). Ces nouvelles activités ne doivent pas entrer en concurrence avec l'agriculture productrice de denrées alimentaires. D'autres espaces que les terres agricoles doivent être privilégiées pour l'implantation des parcs photovoltaïques.

Il s'agit également d'encourager la profession agricole à poursuivre les efforts déjà engagés vers une agriculture plus respectueuse de la santé, des milieux et de la biodiversité.

L'irrigation est historique en Pays d'Aix et fondamentale pour la viabilité et l'adaptabilité de l'agriculture. Si une bonne gestion des réseaux en place s'impose, l'accès à la ressource en eau est une nécessité absolue, y compris pour la filière viticole.

La gestion patrimoniale des réseaux gravitaires est à renforcer d'autant plus qu'elle assure d'autres fonctions essentielles (rechargement de la nappe phréatique de la Durance, paysages, biodiversité...).

### Rechercher la cohérence entre la vocation des sols et les usages agricoles

La consolidation durable et le développement des filières agricoles nécessitent des investissements et des opérations qui engagent les exploitations sur plusieurs décennies.

La pérennité de l'activité agricole repose sur la visibilité à long terme des destinations foncières, en particulier dans les secteurs périurbains.

L'objectif est d'offrir aux agriculteurs une meilleure vision de l'avenir tout en limitant les phénomènes de rétention spéculative, freins à l'installation de nouveaux agriculteurs.

À cette fin, lors de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, les communes rechercheront plus de cohérence entre le zonage et l'utilisation réelle ou potentielle des sols.

### Encadrer la construction en zone agricole

La protection des terres agricoles ne peut pas aller à l'encontre de l'activité agricole, du développement d'exploitations (existantes et nouvelles) et de leurs besoins. Elle ne peut non plus entrer en contradiction avec la nécessité économique d'une diversification des exploitations prônée par ailleurs à l'échelon national.

Dans ce cadre, le regroupement du bâti à l'échelle de l'exploitation, comme une prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers en présence, sont à favoriser.

### Encourager la reconquête agricole sur certains espaces stratégiques

Les actions de reconquête agricole doivent être encouragées notamment sur certains espaces anciennement agricoles, comme à l'intérieur ou en bordure de certains espaces forestiers qui présentent des enjeux de lutte contre les incendies et de biodiversité.

L'articulation entre la charte forestière et la charte agricole est à rechercher afin de permettre par exemple la gestion de ces zones par des activités agricoles et/ou sylvo-pastorales.

### Faire connaître et reconnaître l'agriculture

Parallèlement, les actions visant à revitaliser les circuits longs et à développer les circuits de commercialisation locaux (marchés paysans, Halle des producteurs, AMAP...) sont à poursuivre et à développer. À titre d'exemple, les Halles « Terres de Provence » sur Plan de Campagne (depuis 2010) et Pertuis (depuis 2013) connaissent un franc succès. Ces marchés de demi-gros, ouverts aux particuliers, dynamisent la vente directe de produits locaux de qualité à des prix attractifs.

Le Pays d'Aix doit tirer parti du potentiel de consommateurs locaux (bassin de 2 millions d'habitants) et du potentiel touristique.

L'amélioration de la valorisation des productions nécessite de mieux identifier, organiser et promouvoir les produits locaux (démarche qualité, marques de territoire, soutien aux manifestations agricoles...).

Dans ce cadre, le développement d'activités de diversification agricole (vente à la ferme, accueil et hébergement touristique...) mérite aussi d'être encouragé.

### Poursuivre la mise en œuvre de la charte agricole

Complémentaire à la planification urbaine, la mise en œuvre des principes définis par la charte agricole du Pays d'Aix doit être poursuivie.

Pour faire écho aux deux piliers de la charte, une action équilibrée et complémentaire entre protection des terres agricoles et développement de l'économie doit être privilégiée.

La promotion d'outils facilitant l'accès au foncier notamment pour les nouvelles exploitations est un enjeu majeur poursuivi par la charte. À ce titre, les initiatives de type « pépinière » et « couveuse » agricole sont à développer. Ces espaces dédiés aux jeunes agriculteurs, visent à accompagner ces derniers dans leur projet professionnel.

La valorisation et la commercialisation des productions agricoles ainsi que l'essor du rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement sont des axes stratégiques complémentaires de la charte. La mise en œuvre de mesures pour développer des actions sur la nutrition et la santé est à soutenir et poursuivre.

## 2.3 / Encourager le développement d'une économie environnementale

**Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, le Pays d'Aix souhaite s'engager sur le développement d'une économie environnementale génératrice d'emplois locaux. Cette « économie verte » s'avère également porteuse en termes d'image. Elle s'articulera autour d'entreprises dynamiques et innovantes.**

### 2.3.1 / Poursuivre l'accueil d'entreprises liées à l'économie « verte »

Le Pays d'Aix bénéficie d'une visibilité internationale qui continue de se renforcer sur la filière environnementale au sens large. Les outils pour conforter cette filière sont en partie présents sur le territoire et devront être renforcés pour que l'économie « verte » soit un puissant vecteur de développement économique (recherche, formation, mutualisation d'équipements, pépinières, incubateurs, sites dédiés...). Depuis 2010, ce sont ainsi près de 30 % des nouvelles entreprises installées en Pays d'Aix qui exercent une activité liée à l'environnement.

#### Soutenir les projets innovants

Cette visibilité est notamment liée à l'ancrage sur le territoire des pôles de compétitivité « Capenergie » et « Risques » ainsi que du Prides « Bâtiments Durables Méditerranéens ». Iter est le projet le plus emblématique lié à la filière énergie et le site de Cadarache est également en pointe sur d'autres projets très innovants liés aux énergies renouvelables. Le Pays d'Aix devrait bénéficier dans les prochaines années d'un campus technologique des énergies renouvelables. De la même manière, les projets associant entreprises, laboratoires de recherches et université sont nombreux autour du pôle « risques ».

Le site de l'Arbois offre les conditions qui favorisent leur développement, de la recherche à l'accueil d'entreprises matures en passant par l'expérimentation.

Le développement de la filière bois et de l'écoconstruction est également facilité par la présence du Prides « Bâtiments Durables Méditerranéens ». De nombreuses réalisations récentes en Pays d'Aix (à l'Ensoleillée, au canet de Meyreuil, à Lambesc, sur le technopôle de l'Arbois...) témoignent du dynamisme ainsi que du potentiel de cette filière et la multiplication de ce type d'initiatives doit être encouragée.

Concernant la filière énergétique, le passage de la centrale thermique de Provence en centrale de production électrique à base de biomasse contribuera à améliorer la sécurité en alimentation électrique au niveau régional. L'approvisionnement du site

induit le développement et la structuration d'une filière forestière à l'échelle du Pays d'Aix et plus largement à l'échelle de la région PACA.

#### Développer et diversifier les énergies renouvelables

En lien avec le Plan Climat Energie Territorial (PCET), le Pays d'Aix développe une politique énergétique ambitieuse visant à répondre aux objectifs européens et nationaux à l'horizon 2020. Ainsi, à côté d'une politique volontariste de diminution des consommations énergétiques (dans les secteurs du transport et de l'habitat), le Pays d'Aix souhaite promouvoir les énergies renouvelables locales pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et améliorer son taux de couverture énergétique.

Un schéma des énergies renouvelables est en cours d'élaboration en Pays d'Aix. Il fixera des objectifs de production à plus ou moins long terme. L'offre énergétique du territoire doit aller dans le sens d'une diversification de la production et s'inscrire en cohérence avec les orientations communautaires en faveur de la protection et de la valorisation des éléments patrimoniaux, paysagers, naturels et agricoles.

#### Conforter les énergies renouvelables ancrées localement

La production d'énergies renouvelables sur le territoire est en grande part liée à la présence de deux centrales hydrauliques. Toutefois au regard de l'État Initial de l'Environnement (EIE), l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) et le bois-énergie semblent offrir la plus grande capacité de progression. Il convient donc de prendre en compte ce potentiel de développement.

Depuis 2003, la politique communautaire a mis fortement l'accent sur leur développement ainsi que sur la récupération et la valorisation du biogaz sur le site du Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Arbois (production d'électricité). Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés.

Les eaux souterraines issues de l'ennoyage des mines de charbon de Gardanne représentent également un potentiel à prendre en compte. Il s'agit de l'un des deux projets pilotes au niveau national.

En lien avec ce projet, la valorisation des potentialités géothermiques des nappes d'eau souterraines représente également une piste d'étude.

### Développer le potentiel de production sylvicole

En Pays d'Aix les espaces naturels représentent un important gisement de bois peu exploité depuis soixante ans en raison notamment d'une sacralisation de la forêt dans l'inconscient collectif. Toutefois, les enjeux de protection ne sont pas contraires à des enjeux de valorisation, tout comme la protection des massifs n'est pas incompatible avec le développement de la filière sylvicole sous certaines conditions.

Il s'agit donc de soutenir cette filière à fort potentiel, en veillant notamment à la multifonctionnalité des espaces forestiers et en lien avec les documents communautaires (charte forestière, charte développement durable, charte agricole...).

La structuration de la filière locale est portée par la charte forestière du Pays d'Aix. Elle constitue un enjeu important pour l'approvisionnement en bois énergie des équipements publics (réseau de chaleur urbain, chaufferie bois...) mais également pour l'approvisionnement partiel et à plus long terme de la centrale biomasse de Provence.



## AXE 2

### Poursuivre notre mode de développement original

#### Renforcer l'armature économique du territoire pour engager son développement futur

-  Conforter les sites de développement économiques majeurs
-  Favoriser la requalification/revalorisation/recomposition des espaces d'activités en mutation
-  Organiser et accompagner les extensions/densifications des espaces d'activités existants
-  Anticiper et accompagner les créations de nouveaux espaces d'activités
-  Consolider les pôles de compétitivités existants (innovation et recherche)
-  Prendre en compte l'armature économique des territoires limitrophes

#### Conforter les espaces supports de l'agriculture productive du Pays d'Aix

-  Conserver l'homogénéité et les capacités productives des cœurs de production agricole
-  Pérenniser les espaces agricoles périurbains fonctionnels
-  Accompagner les espaces agricoles à fort intérêt environnemental
-  Préserver la trame agricole
-  Préserver la trame naturelle



RAPPORT  
DE PRÉSENTATION

**PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLES**

Le Pays d'Aix, un héritage  
exceptionnel porteur d'avenir

Le Pays d'Aix, moteur  
économique de l'espace  
métropolitain

► **Le Pays d'Aix,  
une capitale au service  
de ses habitants**

DOCUMENT D'ORIENTATIONS  
ET D'OBJECTIFS



## **3** Le Pays d'Aix, une capitale au service de ses habitants

**3.1 / Accompagner le développement par une offre de logements adaptée**

**3.2 / Renforcer les complémentarités entre l'offre commerciale de proximité et métropolitaine**

**3.3 / Structurer le développement en s'appuyant sur un réseau de transports collectifs performant**

## 3.1 / Accompagner le développement par une offre de logements adaptée

Les études récentes montrent un lien de plus en plus important entre le logement et l'emploi, les entreprises étant de plus en plus nombreuses à conditionner leur installation ou leur maintien à la présence d'une offre de logement satisfaisante pour leurs salariés (« Jobs follow people » - DATAR).

L'attractivité du Pays d'Aix se mesure également à sa capacité de loger ses habitants (existants ou à venir) dans des conditions satisfaisantes.

L'offre résidentielle des communes est devenue insuffisante pour répondre aux besoins. Un nombre grandissant d'actifs ne trouvant pas de logement accessible se détourne encore du Pays d'Aix. Dans ce contexte, l'ensemble de la population rencontre de plus en plus de difficultés pour se loger, y compris les actifs ou les étudiants.

Parallèlement à la requalification du parc existant, l'objectif ambitieux de créer 2.500 logements environ en moyenne par an doit permettre, pour les vingt prochaines années, le maintien de la population existante et l'accueil de nouveaux habitants. Il s'agit aussi d'apporter une réponse aux différents besoins constatés sur le territoire, notamment en matière de rattrapage.

Le choix d'un rythme de production soutenu, associé à une qualité architecturale et urbaine est réaffirmé, dans un souci de réduction de consommation d'espace nécessitant de favoriser la densification et le renouvellement urbain. Cet effort de production de logements devra ainsi être favorisé, en premier lieu, au sein des espaces de développement prioritaire et des axes de desserte par les transports collectifs.



### 3.1.1. / Renforcer l'offre de logements en privilégiant les espaces déjà bâtis

L'objectif est de favoriser les parcours résidentiels et de reconstruire la chaîne du logement. La structure de l'offre en logement détermine fortement les caractéristiques de la population accueillie. L'inégale diversité de l'habitat induit une certaine sélectivité des communes dans l'accueil des populations.

#### Favoriser l'intensification et le renouvellement dans le tissu urbain existant

Il convient de se donner les moyens de mieux répondre aux attentes et aux besoins des populations qui y résident ou qui souhaitent s'y implanter.

Il s'agit de favoriser les opérations d'habitat en priorité dans le tissu urbain existant. Là où de telles disponibilités existent, l'utilisation du potentiel de renouvellement urbain et de réhabilitation, ainsi que le comblement des « dents creuses » seront privilégiés.

La volonté d'agir à la fois pour la résorption de l'habitat inconfortable et dégradé ainsi que pour l'amélioration des conditions d'habitat est réaffirmée, en agissant particulièrement sur la question des performances énergétiques.

Elle se traduit par la poursuite de la réhabilitation des centres anciens et des ensembles fragilisés (Vitrolles, Aix-en-Provence, Pertuis, Gardanne).

#### Favoriser la compacité des extensions urbaines

De façon complémentaire aux objectifs de renouvellement urbain, les extensions urbaines à vocation résidentielle devront s'inscrire de façon préférentielle en continuité du tissu existant.

Les opérations de logements qui concourent à une économie d'espace sont à privilégier par rapport à la production de logements individuels, notamment non groupés. En effet, l'urbanisation nouvelle doit s'accompagner en permanence d'une densification graduée en fonction des territoires, ainsi que d'une mixité fonctionnelle et sociale.

#### Corréler compacité de l'habitat et transports collectifs performants

Il convient ainsi de favoriser une densification de l'habitat en fonction des ambiances urbaines dans lesquelles elles s'inscrivent. Cette densification permettra ainsi d'optimiser l'espace et préservera des capacités de développement.

Il s'agit aussi de concentrer l'effort de production dans les parties du territoire bien reliées aux réseaux de transports collectifs existants ou programmés. Dans cet esprit, les espaces situés à proximité des gares, pôles d'échanges existants ou programmés seront notamment privilégiés.

#### Encourager la qualité architecturale et urbaine

L'offre nouvelle devra également viser des objectifs qualitatifs. La qualité environnementale, la qualité des espaces publics ainsi que l'insertion paysagère seront recherchées. Des exigences de performance énergétique seront également demandées.

### 3.1.2 / Développer une offre de logements adaptée aux besoins

Les politiques locales de l'habitat dans les extensions urbaines à vocation résidentielle devront prévoir une diversité des formes urbaines et des typologies de logements afin de répondre aux besoins des étudiants, des jeunes actifs et garantir l'équilibre social de l'habitat.

#### Répondre notamment aux besoins des actifs

Le logement des actifs doit être appréhendé comme un véritable facteur de production et de compétitivité économique. Faute de disposer d'une offre de logements adaptée pour leurs salariés, les entreprises risquent de ne pas s'installer voire de quitter le territoire.

Il est donc nécessaire d'accompagner la croissance économique par la production de logements accessibles notamment aux jeunes actifs en termes de coûts, de taille, de localisation et de statut (locatif, locatif social, accession, accession aidée, proximité des transports collectifs...).

#### Mieux accueillir la population universitaire

L'université d'Aix-Marseille (AMU), la plus grande université de France en nombre d'étudiants, s'inscrit dans le paysage métropolitain et international. Avec environ 36.000 étudiants, toutes formations confondues, Aix-en-Provence regroupe plus de la moitié des étudiants de l'AMU.

Une grande partie des étudiants et des chercheurs résident ou souhaitent résider à proximité des lieux d'enseignement universitaire. L'amélioration de l'offre en direction de cette population est une nécessité.

Le renforcement de certains sites universitaires et l'amélioration de leurs liaisons en transports collectifs avec les lieux de vie plus éloignés, revêtent un caractère indispensable pour conserver l'attractivité de l'université aixoise.

Il s'agit d'encourager ainsi l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de logements à destination des étudiants. Une question d'ailleurs inscrite comme prioritaire dans le Plan Campus.

#### Garantir une offre répondant à l'ensemble des besoins

De manière plus générale, une diversification du parc est aujourd'hui nécessaire. Seul un développement significatif d'une offre de logements accessibles (et notamment du parc locatif social) permettra de répondre efficacement à ce défi majeur pour le territoire.

Il s'agit d'encourager la mixité sociale à l'échelle de son territoire, en se fixant pour objectif ambitieux de dédier 40 % de la production neuve aux logements locatifs sociaux.

Au-delà de cet objectif global et dans un souci de rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux, cet effort de production devra être plus important dans les communes les moins pourvues au regard de la loi SRU.

Il est également nécessaire de veiller à développer une offre de logements d'urgence pour répondre aux besoins des publics spécifiques et des ménages les plus démunis. De même, il convient d'agir sur la question de l'accueil des gens du voyage, en application des schémas départementaux en vigueur.

### 3.1.3 / Favoriser une offre urbaine de qualité

La qualité du cadre de vie, la diversité des paysages, l'étendue et l'accessibilité des espaces naturels sont autant d'atouts qui donnent au territoire un caractère accueillant pour les populations et les entreprises.

Facteur de qualité de vie et d'attractivité majeure, ce capital doit être préservé et renforcé. Eléments indispensables à la qualité urbaine, les équipements structurants permettent de répondre à des besoins locaux tout en assurant une attractivité au-delà de notre territoire. Il est pour cela important de concentrer de façon prioritaire l'offre nouvelle d'équipements et de services dans les espaces urbains existants.

#### De grands équipements pour renforcer le rayonnement du territoire

La ville d'Aix-en-Provence et plus généralement le Pays d'Aix bénéficient historiquement d'une image sportive et culturelle forte.

Cette dernière contribue largement à l'attractivité touristique. Son rayonnement de niveau international, confirmé par les réalisations récentes (Grand Théâtre de Provence, Pavillon Noir, Conservatoire...) s'appuie également sur des événements majeurs et internationalement reconnus (festival d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence, festival International de Piano de La-Roque-d'Anthéron...).

Afin d'affirmer l'identité culturelle du territoire, il s'agit de favoriser l'implantation, l'extension et la réhabilitation de grands équipements à vocation métropolitaine.

De même, la réalisation d'un grand équipement polyvalent apparaît aujourd'hui nécessaire pour renforcer le rayonnement culturel et touristique, mais aussi sportif du Pays d'Aix.

Par ailleurs, dans l'objectif également de répondre aux besoins du territoire, le confortement d'une offre d'équipements structurants, notamment à vocation sportive ou de loisirs est nécessaire. Cela passe par la valorisation des équipements existants comme le « Stadium » à Vitrolles ou le plan d'eau du Plantin à Peyrolles-en-Provence, en respectant le caractère des sites dans lesquels ils s'insèrent.

#### Rapprocher habitants, équipements et services

Les équipements et les services à la population jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale et le bien-être des habitants. Certaines structures (école, médecin, pharmacie, commerce de proximité) participant à la vie des communes se développent au plus proche des habitants afin de limiter l'usage de la voiture.

Pour répondre aux besoins quotidiens de la population et pour anticiper ceux des nouveaux habitants, il est fondamental de préserver au sein des espaces d'urbanisation, les espaces nécessaires à l'implantation de ces équipements et services, et d'y développer de bonnes conditions d'accès, notamment en transports collectifs. Il s'agit également de veiller au renforcement de la desserte par les communications électroniques performantes, en particulier dans les secteurs présentant de forts enjeux de mixité des fonctions.

Si l'ensemble des communes accueille des équipements de proximité, les espaces de développement prioritaire concentreront les équipements à vocation structurante.

#### Mutualiser les équipements en réseaux de communes

Dans un contexte de raréfaction des finances publiques et de hausse des coûts des équipements, l'objectif est de travailler en réseau de communes. L'enjeu consiste à mutualiser l'existant et à offrir des services de qualité sur l'ensemble du territoire. À titre d'exemple, les piscines, les salles de spectacles, ou les lycées constituent un socle d'équipements qui ne peut pas être présent sur chaque commune.

Dans le but d'offrir un parc d'équipements de qualité, varié et accessible à tous, une réflexion sera encouragée et visera à coordonner la programmation d'équipements structurants, à mutualiser les moyens des collectivités et à anticiper les flux de déplacements des usagers.

## Promouvoir une approche durable de l'aménagement

L'aménagement durable couvre un champ bien plus large que la seule lutte contre le changement climatique. Il convient également de prendre en compte la santé humaine, le cadre et la qualité de vie, la nature en ville, la gestion des ressources naturelles et les impacts sur les milieux,...

Il s'agit pour cela de promouvoir la prise en considération de critères, certains déjà évoqués par ailleurs, contribuant à améliorer la qualité de vie de la population résidente et des usagers tout en facilitant l'insertion des projets dans leur environnement : mixité des fonctions et qualité de l'espace public, intégration et valorisation de la nature en ville et de la trame verte et bleue, performances énergétiques, qualité de l'architecture et des paysages, desserte par les communications électroniques performantes, articulation de toutes les mobilités, particulièrement douces, avec un réseau de transport collectif performant, gestion économe de la ressource en eau, prévention de l'exposition aux risques, nuisances et pollutions.

Dans ce cadre, les démarches de type « écoquartier » représentent une bonne traduction intégrée de la prise en compte des enjeux de développement durable dans l'aménagement. Cela ne doit pas empêcher de composer en dehors de ce cadre avec les critères évoqués chaque fois que les conditions s'y prêtent.

Les réflexions et les initiatives dans ce sens méritent par conséquent d'être encouragées et généralisées.



## 3.2 / Renforcer les complémentarités entre l'offre commerciale de proximité et métropolitaine

**Le commerce, puissant vecteur de l'aménagement du territoire est l'un des leviers d'action à mobiliser pour penser le développement urbain de demain.**

**Le Pays d'Aix bénéficie d'un appareil commercial de niveau métropolitain qui le rend très attractif et qui semble répondre quantitativement aux besoins des consommateurs. Le sud du Pays d'Aix concentre l'essentiel de l'offre commerciale communautaire avec la présence de quatre pôles de rayonnement métropolitain.**

**La stratégie commerciale du Pays d'Aix consiste notamment à favoriser la revitalisation des centres-villes et villages et à maîtriser le développement de zones périphériques dans le souci de limiter la consommation d'espace et les besoins en déplacements.**

### 3.2.1. / Maîtriser le développement des pôles périphériques

Malgré une offre commerciale globalement satisfaisante, son développement a généré un certain nombre de dysfonctionnements sur lesquels il est désormais nécessaire d'agir.

Pour cela, il convient de promouvoir une stratégie commerciale qui, tout en améliorant le niveau de service, permette notamment de limiter les déplacements et la consommation d'espaces agricoles et naturels.

#### Accompagner le développement des pôles commerciaux métropolitains

Les zones commerciales de Plan-de-Campagne, Vitrolles et La Pioline, ainsi que le centre-ville d'Aix-en-Provence jouent un rôle prépondérant dans l'organisation commerciale du territoire

La situation du commerce de centre-ville est cependant assez atypique à Aix-en-Provence. Son rayonnement, sa vitalité et la diversité de l'offre justifient une approche spécifique en lien avec sa dimension métropolitaine, qui doit être consolidée.

À l'exception du centre-ville d'Aix-en-Provence, ces espaces périphériques de rayonnement métropolitain restent au cœur des pratiques de consommation et concentrent une offre pour laquelle la fréquence d'achat est majoritairement occasionnelle ou exceptionnelle.

Pour ces types d'achats, la présence de plusieurs enseignes en un même site est un atout pour le consommateur qui dans tous les cas fera jouer la concurrence. Ce sont ces spécificités qui sont leur principale force et qui doivent être maintenues.

Ces espaces souffrent pourtant d'une accessibilité de plus en plus difficile, nécessitent des améliorations environnementales (notamment la gestion des eaux pluviales) et abritent un appareil commercial parfois vieillissant et inadapté aux nouvelles attentes des consommateurs.

Face à ce constat et pour éviter l'apparition de friches commerciales, l'évolution et la mutation de ces polarités commerciales devront être soutenues et encadrées.

Il s'agit dans un premier temps de travailler sur la requalification, la densification et la réhabilitation de ces zones, en intégrant des critères qualitatifs (entrées de ville, insertion paysagère, sécurité...), en anticipant et accompagnant l'évolution des pratiques commerciales.

Il sera également nécessaire d'améliorer leur accessibilité (notamment en transports collectifs) et leur fonctionnement environnemental et interne (gestion des eaux pluviales, meilleure gestion des espaces affectés à l'usage du public...) ainsi que la circulation de la clientèle entre les établissements (mutualisation du stationnement...).

La mutation de l'appareil commercial vers de nouveaux concepts (drive, E-commerce...) suppose une meilleure anticipation des besoins en matière de logistique. Une attention particulière à la qualité architecturale, environnementale et l'insertion paysagère des projets devront également être encouragées.

Enfin, il s'agira de créer les conditions favorisant l'implantation préférentielle de commerces répondant à des besoins occasionnels pour des biens volumineux qui nécessitent l'usage de l'automobile.

### Limiter le développement de nouveaux espaces commerciaux périphériques

Le Pays d'Aix apparaît comme un territoire bien équipé commercialement. Plutôt que de développer de nouveaux espaces commerciaux (notamment en entrée de ville et de village), il semble opportun d'améliorer les conditions de viabilité des nombreux espaces existants à commencer par les centres-villes et les espaces commerciaux en tissu urbain.

De nombreux espaces périphériques de proximité ont vu le jour récemment et se sont implantés de manière opportune sur le territoire, sans qu'une réflexion préalable suffisante n'ait été menée.

Ces pôles commerciaux, souvent situés dans les zones périurbaines ou en entrée de ville, rayonnent sur l'ensemble du territoire, répondent à des besoins quotidiens, complètent (et parfois concurrencent) l'offre de centre-ville. Ils sont de fait très fréquentés, tout en étant source de déséquilibres locaux et de congestion des axes de circulation domicile-travail.

Au regard des impacts sur les activités de centre-ville et de villages, l'objectif est de les structurer et d'en réguler le développement.

Il s'agit aussi d'encadrer l'évolution des espaces commerciaux linéaires établis le long des grands axes de communication.

Il s'agit de développer en priorité le commerce sur les polarités existantes. La création et l'extension de polarités commerciales déjà existantes seront conditionnées par une desserte satisfaisante en transports collectifs et par un traitement qualitatif de la zone (entrées de ville, insertion paysagère, sécurité...).

Les continuités urbaines (notamment piétonnes) doivent également être favorisées lorsque leur proximité aux centres-villes le permet.

Au-delà de la ville-centre, il s'agit de promouvoir la diversité de l'offre et sa concentration physique en un même lieu.

Le commerce contribue à la vie des centres-villes et villages et assure, au même titre que d'autres équipements, un service à la population résidente. Il est pour cela impératif de maintenir et le cas échéant de reconquérir la vitalité commerciale des centres-villes et villages.

### Favoriser la requalification urbaine, se réappropriier l'espace public

Les actions de requalification urbaine participent de l'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité des centres-villes et villages du Pays d'Aix. Leur efficacité est très liée à la politique de reconquête de l'espace public.

Elle sera rendue possible par la limitation de la place des voitures dans les centres-villes, par un encouragement au stationnement périphérique en développant notamment un réseau de parkings relais.

Cette politique de stationnement pourra s'appuyer sur la promotion de transports collectifs performants et hiérarchisés.

Une attention particulière devra également être portée sur la gestion des besoins de logistique urbaine. Avec la montée en puissance du e-commerce, ces besoins croissants supposent la mise en place d'une politique de livraison efficace et intégrée, en lien avec la gestion du stationnement et respectueuse de l'environnement.

### 3.2.2 / Agir pour la revitalisation commerciale des centres-villes et villages

#### Favoriser le réinvestissement résidentiel des centres-villes

Si la qualité de vie des populations est en partie liée à la présence de commerces, la viabilité du commerce n'est rendue possible que par la présence d'une clientèle.

Il s'agit là d'une évidence mais peu de centres-villes ont aujourd'hui en Pays d'Aix un poids démographique suffisant pour pérenniser un appareil commercial de proximité. Limiter l'habitat diffus et réhabiliter les centres anciens constituent donc des actions complémentaires pour répondre aux aspirations de la population.

Pour y parvenir, il s'agira de conforter le commerce existant, le développer en recherchant un équilibre entre les différents espaces commerciaux localisés sur la commune.



## 3.3 / Structurer le développement en s'appuyant sur un réseau de transport collectif performant

**La vision globale de l'offre et des besoins de mobilité (qui privilégie les modes de transport alternatifs à la voiture) ne peut se faire qu'en appui d'une politique de développement misant sur la compacité urbaine, la mixité fonctionnelle et la maîtrise de la périurbanisation.**

**Malgré une configuration spatiale qui complique le développement d'un système de transport collectif performant, la création d'un réseau hiérarchisé et performant, corrélée au développement de l'urbanisation est une nécessité pour accompagner la croissance du territoire, et plus globalement de l'espace métropolitain, mais aussi assurer un fonctionnement plus satisfaisant.**

**Ce dernier peut s'appuyer sur un réseau ferré aujourd'hui sous exploité, mais qui présente de fortes potentialités.**

**Le développement de transports collectifs routiers performants constitue également une nécessité à court terme.**

**Améliorer l'attractivité des transports collectifs est l'une des clés de voûte du projet de territoire notamment afin de relier plus efficacement les pôles d'emplois aux espaces résidentiels. La question du rabattement des usagers sur ce réseau est également essentielle.**

**Ces objectifs prioritaires en matière de développement des transports collectifs ne doivent pas en occulter d'autres, notamment concernant l'amélioration du réseau routier et le développement des modes doux, qui sont également nécessaires pour contribuer à l'amélioration générale des conditions de circulation en Pays d'Aix.**

### 3.3.1 / Développer un réseau mieux adapté à la demande

Les déplacements sont transverses à toutes les problématiques d'aménagement et de développement du territoire. L'usage exclusif de la voiture a longtemps prévalu et montre aujourd'hui ses limites et ses effets négatifs en termes de pollution, de saturation du trafic...

Ce constat nécessite de repenser l'offre de transports et son articulation avec le développement futur de notre territoire.

*Améliorer l'attractivité des transports collectifs pour réduire l'usage de la voiture et agir sur les temps de déplacements*

L'augmentation des déplacements domicile-travail associée à celle des distances parcourues génère des risques, des nuisances et contribue à la saturation des axes routiers.

Cette saturation pénalise grandement les temps de déplacements de manière récurrente sur certaines liaisons ou axes stratégiques, particulièrement :

- les liaisons autoroutières Aix-Marseille et Vitrolles-Marseille ;
- les axes structurants, autoroutiers ou départementaux, permettant l'accessibilité au centre d'Aix, notamment l'entrée nord à partir de Venelles et Célony ;
- l'accès aux pôles d'activités de Vitrolles, des Milles et de la Pioline (Aix-en-Provence), de Rousset/Fueau/Peynier, de Pertuis...

Il convient ainsi d'intervenir sur les axes autoroutiers (A51, A7 et A8), départementaux et certains points d'échange entre ces deux réseaux (A51/RD6, A51/RD8n, A51/RD9, A8/RD6, A7/RD113, etc.).

Les ambitions portées en matière de déplacements doivent donc contribuer à agir favorablement sur les temps de déplacements observés aujourd'hui sur ces axes, en rendant notamment les transports collectifs concurrentiels par rapport à l'usage de la voiture.

Dans ce cadre, l'objectif général est la mise en place de transports collectifs performants s'appuyant simultanément sur le réseau ferré et des axes routiers stratégiques. Il s'agit de proposer des liaisons routières à forte fréquence, articulées avec le réseau ferré et dégagées des contraintes de circulation sur la totalité du tracé ou à minima aux endroits les plus saturés.

En accompagnement de ces mesures, seule une politique incitative permettra d'agir sur le trafic automobile, en privilégiant :

- le rabattement des usagers vers le réseau de transports collectifs performant, notamment à partir d'équipements facilitant l'intermodalité,
- la mise en place de facteurs favorables à l'usage accru des modes actifs,
- ainsi qu'à la maîtrise de l'offre de stationnement.

### Participer au développement du réseau ferré du Grand territoire métropolitain

Le train représente le moyen de transport permettant de déplacer le plus grand nombre de personnes. La mise en œuvre d'un réseau ferré complet et efficace, assurant la desserte locale, est donc indispensable au fonctionnement du Pays d'Aix et du Grand territoire métropolitain.

L'organisation des liaisons ferroviaires doit être prise en compte car elle a un fort impact sur la structuration et le développement du territoire. Et ce même si le transport ferroviaire ne relève pas des compétences communautaires.

Trois axes ferrés traversent le territoire du Pays d'Aix (Aix-Marseille, Aix-Vitrolles et Aix-Manosque).

À court terme, il s'agit d'augmenter la capacité des lignes Marseille-Gardanne-Aix et de la ligne des Alpes. La réouverture de la ligne Aix-Rognac au transport des voyageurs apparaît également comme un objectif important. Les études en cours méritent d'être poursuivies.

À plus long terme et afin de compléter l'armature ferroviaire du Grand territoire métropolitain, les possibilités de relier cette ligne à la gare TGV doivent être préservées.

Il convient également de conserver les potentialités pour une éventuelle réouverture, à très long terme, de la ligne Gardanne-Carnoules au transport de voyageurs,

Enfin, la possibilité de compléter le tracé de l'ancienne voie ferrée de « Valdonne », qui relie Aubagne à Peypin, pourrait également être étudiée à un horizon lointain,

afin d'établir une liaison avec le réseau de transports collectifs en site propre du Pays d'Aubagne.

### S'appuyer sur un réseau de transports collectifs routier performants

Les coûts et les délais de réalisation de ces infrastructures sont tels que le réseau ferré ne pourra répondre pleinement dans l'immédiat aux enjeux en matière de déplacements. Les besoins sont tels qu'il est urgent d'apporter des solutions complémentaires et opérationnelles rapidement.

Il convient donc de mettre en œuvre sur des itinéraires routiers prioritaires (axes de niveau 1), en articulation avec le réseau ferré, des liaisons performantes, offrant notamment une régularité et une ponctualité renforcées, des fréquences plus élevées, une amplitude horaire étendue. Pour ce faire, il s'agit de s'appuyer sur des sites dédiés partout où la saturation automobile le nécessitera.

En cohérence avec l'armature territoriale, les liaisons concernées par cette desserte de niveau 1 sont :

- Aix et les communes de Vitrolles, Pertuis, Lambesc et Trets,
- Vitrolles et Gardanne via le Pôle d'activités d'Aix,
- Aix et Marseille,
- Vitrolles et Marseille.

Circulant respectivement sur des sites propres (voies réservées) ou mixtes (selon les contraintes de voirie), les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et les Cars à Haut Niveau de Service (CHNS) pourraient offrir la performance recherchée

Plusieurs projets de BHNS sont concernés à Aix-en-Provence, Vitrolles et les Pennes-Mirabeau pour des liaisons présentant un caractère plutôt urbain. Ils méritent d'être encouragés.

En complément, des lignes de proximité sont à mettre en œuvre (axes de niveau 2) afin de compléter le maillage du territoire. Elles assureront notamment le rabattement des usagers sur les axes de niveau 1.

### 3.3.2 / Promouvoir le rabattement des usagers vers les réseaux de transports collectifs

Les points d'articulation entre les différents niveaux de desserte représentent un complément indispensable au maillage du réseau et donc à sa performance globale.

#### Placer les pôles d'échanges au cœur du développement

Les pôles d'échanges sont amenés à jouer un rôle majeur dans l'armature du développement.

La mobilisation de foncier au sein ou à proximité de ces pôles d'échanges doit être recherchée. Il convient d'intégrer ces lieux stratégiques dans les projets de développement économiques et résidentiels.

Des pôles d'échanges et des parkings relais seront soit renforcés pour une meilleure accessibilité tous modes, soit créés sur les nœuds du réseau futur pour permettre le rabattement sur ces lignes.

Il est également nécessaire d'améliorer le rayonnement et l'insertion de la gare TGV et de la gare de Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) dans l'organisation générale des déplacements en lien avec l'accessibilité du Grand territoire métropolitain. Il en va de même pour la gare routière d'Aix-en-Provence.



En effet, par sa fréquentation croissante et son rayonnement communautaire voire métropolitain, elle tient un rôle essentiel dans l'organisation et l'efficacité des déplacements routier. Pour cela il est primordial de la conforter en tant qu'élément majeur du réseau de transport collectif du Pays d'Aix.

Dans ce même esprit, la requalification de la ligne ferroviaire Aix-Marseille va amener la gare de Gardanne à jouer un rôle central dans la nouvelle organisation des transports collectifs à l'échelle du Grand territoire métropolitain.

#### Favoriser les reports multimodaux sur le réseau de transports collectifs

La réussite du futur réseau est conditionnée à une politique d'incitation du report de l'usage de la voiture sur les transports collectifs. Il convient également d'agir simultanément sur l'offre de stationnement.

Des parkings relais situés sur les axes de transports collectifs notamment de niveau 1 sont à développer. Ces parcs permettront de rabattre, vers les transports collectifs, les personnes qui ont entamé leur chaîne de déplacement en voiture ou en modes actifs.

### 3.3.3 / Adapter le stationnement aux nouvelles mobilités

Dans l'organisation des déplacements, la question du stationnement évoquée précédemment est fondamentale. Elle doit permettre de faciliter le rabattement des usagers vers le réseau de transport collectif.

Il s'agit également d'adapter dans le tissu urbain existant, en particulier quand il est dense, l'offre de stationnement en fonction de la proximité et de la qualité des transports collectifs.

### 3.3.4 / Améliorer et compléter le réseau routier

Si les investissements en matière de déplacements doivent aujourd'hui massivement concerner les transports collectifs, il demeure néanmoins quelques opérations routières à réaliser pour assurer un meilleur fonctionnement du réseau routier et autoroutier, faciliter la mise en place de transports collectifs performants et réduire l'exposition aux pollutions et nuisances.

#### Améliorer la sécurité du réseau routier

Il convient de rechercher à mieux gérer les flux de circulation, à limiter les nuisances, à sécuriser les traversées des communes (projets de contournement routiers de certains centres villageois...).

Le Pays d'Aix souffre de la présence de « points durs » routiers qui bloquent l'accès aux principaux pôles de vie et d'emplois. L'objectif est de corriger ces dysfonctionnements en donnant la priorité aux transports collectifs.

Il est ainsi nécessaire de privilégier les aménagements du réseau routier visant à l'inscription d'itinéraires de transports collectifs prioritaires, à quelques compléments de maillage et aux opérations motivées par les préoccupations de sécurité et de préservation de la qualité de vie (contournement de cœurs de village).

Il s'agit de réaliser des aménagements routiers qui vont permettre notamment de :

- Sécuriser et participer à décongestionner les points noirs et réaliser les opérations routières pour améliorer l'accès aux pôles d'emplois
- Réaffecter quand cela s'y prête les emprises routières au profit des modes alternatifs
- Diminuer les flux de circulations et aménager notamment les emprises en vue de limiter les vitesses

Enfin, une série d'opérations routières seront à concrétiser afin d'assurer la respiration circulatoire et l'accès aux pôles économiques. Ces aménagements, pour certains déjà programmés, devront s'accompagner d'une meilleure prise en compte des transports collectifs.

### Améliorer l'accessibilité des équipements et des sites touristiques

L'amélioration constante de la desserte des équipements et des sites touristiques est primordiale. Il s'agit de promouvoir de nouvelles mobilités afin de favoriser l'accessibilité des grands équipements et des sites touristiques.

Cela passe par la maîtrise du stationnement, leur connexion à une desserte en transport collectif adaptée, mais aussi par une meilleure accessibilité par les modes actifs de déplacements.

### 3.3.5 / Promouvoir les déplacements à pieds ou à vélo

L'objectif est de développer fortement l'usage du vélo et de la marche à pied pour apaiser la ville, la rendre plus saine, plus accessible et plus sûre, en tenant notamment compte des personnes à mobilité réduite.

La mise en œuvre de cette ambition nécessite de favoriser les conditions permettant de développer les modes actifs de déplacements (vélo et piétons). Cela doit concerner les déplacements sur de courtes distances, les trajets domicile-travail mais aussi un usage récréatif et de loisirs.

Les actions à mener doivent notamment concerner :

- Les itinéraires, en développant des axes de déplacement adaptés, continus et sécurisés reliant les principaux pôles générateurs de déplacements,
- La prise en compte de ces usages, en matière d'accessibilité et de stationnement, notamment pour le vélo,
- L'aménagement de l'espace public. La place et le rôle de la marche à pied ou du vélo sont à valoriser dans les centres-villes, villages et quartiers en développant des espaces partagés et sécurisés entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés.





Les illustrations cartographiques présentes dans ce document traduisent des orientations par une représentation schématique et non une délimitation précise de zone.

## AXE 3

### Promouvoir un réseau performant mieux adapté à la demande

Des déplacements toujours plus performants privilégiant la complémentarité entre la desserte ferroviaire et les transports collectifs routiers

-  Optimiser la desserte ferroviaire
-  Réutiliser/créer des voies ferrées pour le transport de voyageurs court à moyen terme : ligne Aix - Etang de Berre / ligne Aix centre - Aix TGV
-  Préserver les potentialités de la voie pour une éventuelle réouverture pour le transport de voyageurs très long terme : ligne Gardanne - Carnoules
-  Etudier la faisabilité du prolongement de la voie de Valdonne très long terme : boucler le tracé Aix - Gardanne - Aubagne - Marseille - Vitrolles
-  Développer des lignes de transports collectifs routiers à haut niveau de service :  
**Axes de niveau 1**  
Opérations d'aménagement en cours : RD7N (La Calade) et RD9 (Le Réaltor)
-  Conforter les liaisons en transports collectifs routiers secondaires :  
**Axes de niveau 2**
-  Créer ou aménager des compléments d'échangeurs

#### Axer le développement autour des points d'échanges

-  Conforter les gares "Aix TGV" - "Aix Centre" - "VAMP" comme pôles d'échanges avec une desserte de niveau grand territoire
-  Conforter la gare routière d'Aix-en-Provence comme pôles d'échanges structurant
-  Conforter les gares de proximité et les pôles d'échanges existants
-  Créer/réouvrir les gares de proximité et les aménager en pôles d'échanges
-  Aménager/conforter des parkings relais
-  Aménager/conforter un réseau de parkings relais autour d'Aix-en-Provence et entre Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau
-  Prendre en compte les logiques de déplacements avec les territoires limitrophes

## 3.4 / Assurer un développement en cohérence avec les objectifs de la charte du PNR du Luberon

Sur la commune de Pertuis, le SCOT du Pays d'Aix et la charte du PNR du Luberon suivent la même voie au service du développement durable basée sur une économie des ressources (ressources foncières en particulier), la préservation des espaces naturels et agricoles et un développement économique et social résolument engagé vers la transition énergétique, une redynamisation de l'agriculture, la qualité des paysages et une politique d'aménagement directement connectée aux transports collectifs.

Cela s'exprime par l'émergence d'une trame verte et bleue reliée au Luberon, la mise en valeur des paysages ruraux et du centre urbain et la requalification des espaces dégradés dans une enveloppe maximale d'urbanisation garante d'un meilleur fonctionnement du territoire.





# SCOT

## Pays d'Aix

Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT du Pays d'Aix a été élaboré par La CPA



En partenariat avec



Et



Aix-en-Provence • Beaurecueil • Bouc Bel Air • Cabriès • Châteauneuf-le-Rouge • Coudoux • Éguilles • Fuveau • Gréasque • Gardanne • Jouques • Lambesc • Meyrargues • Meyreuil  
Mimet • Les Pennes-Mirabeau • Pertuis • Peynier • Peyrolles-en-Provence • Puylobier • Le Puy-Sainte-Réparate • Rognes • La Roque-d'Anthéron • Rousset • Saint-Antonin-sur-Bayon  
Saint-Cannat • Saint-Estève-Janson • Saint-Marc-Jaumegarde • Saint-Paul-lès-Durance • Simiane-Collongue • Le Tholonet • Trets • Vauvenargues • Venelles • Ventabren • Vitrolles

